



# Site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin »

Comité de Pilotage  
6 décembre 2023



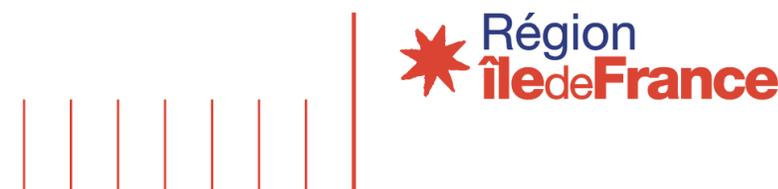
BOUCLES DE LA MARNE

# Ordre du jour

- ❖ Présentation de la gouvernance Natura 2000
- ❖ Présentation des actions sur le site en 2023 et des perspectives
  - Milieu aquatique (Fédération de Pêche 77)
  - Milieu terrestre (CPIE des Boucles de la Marne)
- + Temps d'échanges et de réflexions



# Transfert de la coordination de Natura 2000 à la Région



# Transfert de compétences

- Transfert administratif et financier de l'État vers les Régions
- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Issu de la Loi dite 3DS
- Continuité des actions menées et renforcement de la coordination du réseau des animateurs et avec les partenaires



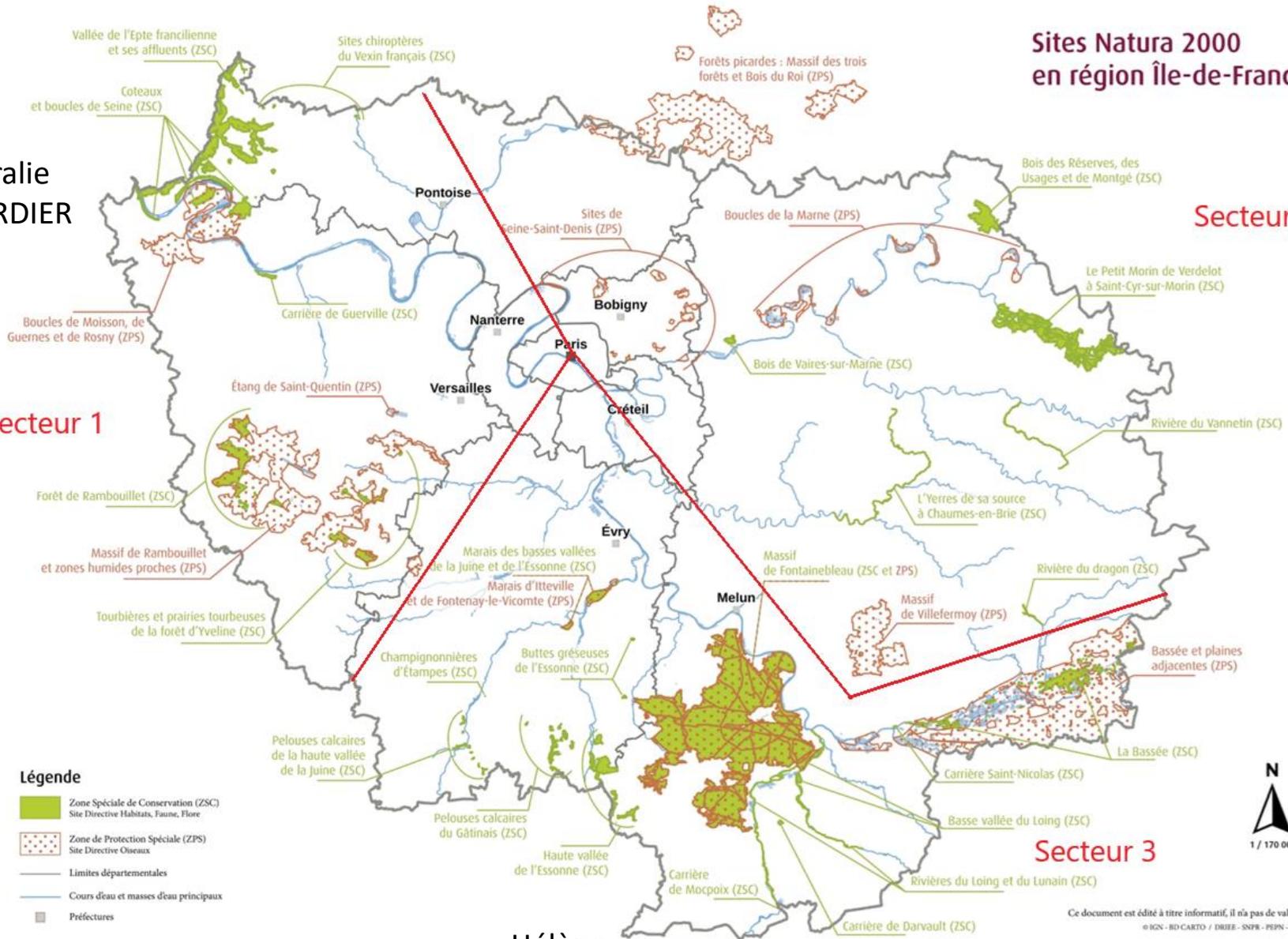
# Sites Natura 2000 en région Île-de-France

Coralie VERDIER

Secteur 1

Secteur 2

Lauriane QUIBLIER



+ Magatte DIOUK et Amélie LETHIAIS au service instruction FEADER (animation et contrats)

## Légende

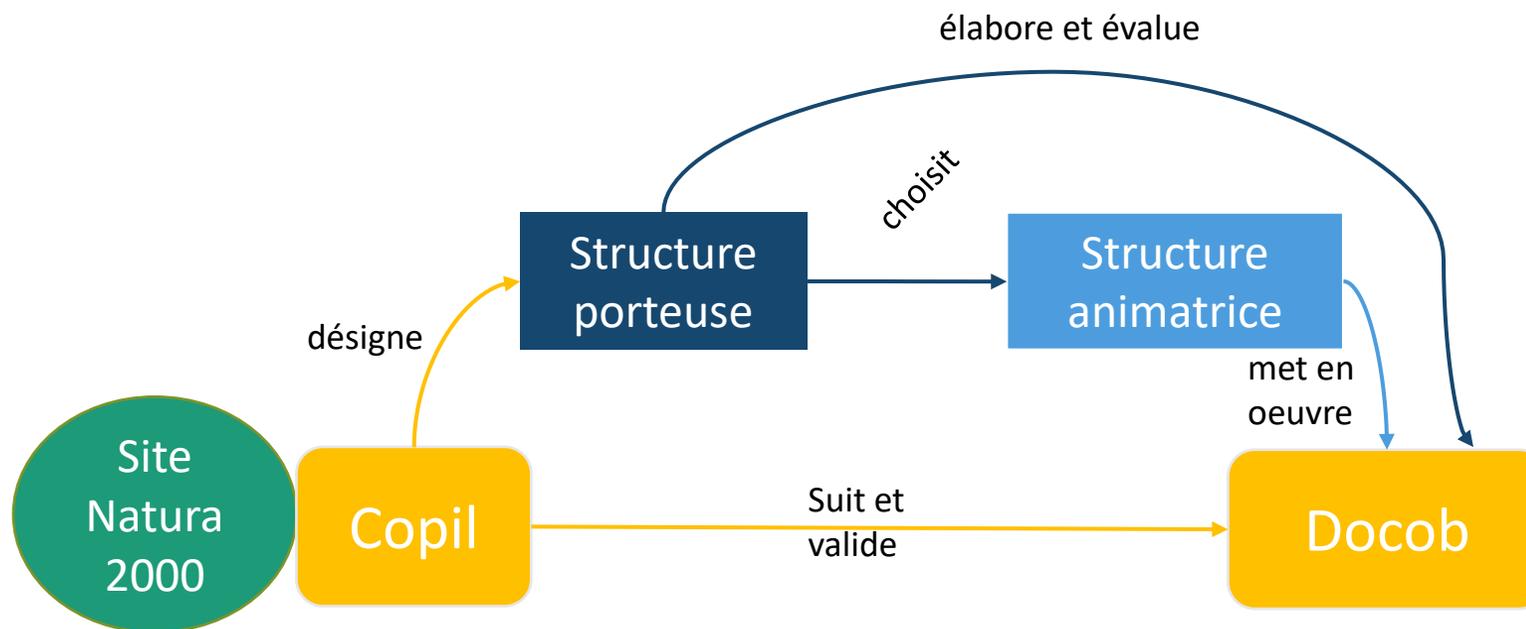
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)  
Site Directive Habitats, Faune, Flore
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)  
Site Directive Oiseaux
- Limites départementales
- Cours d'eau et masses d'eau principaux
- Préfectures

Hélène LOISEAU

Ce document est édité à titre informatif, il n'a pas de valeur juridique  
© IGN - BD CARTO / DBIEE - SNFR - PEPN - RCF - Mars 2020

# La gouvernance Natura 2000

Nouveau rôle de la Région avec le transfert de compétences



Animation

## Financements

Chartes

Contrats

MAEC

Titulaires de droits réels et personnels  
(associations, propriétaires, etc.)

## En synthèse

- Convoque les copils
- Valide les DOCOBs et veille à leur mise en œuvre
- Assure le portage des sites en l'absence de volontaires
- Appuie les structures porteuses
- Instruit les chartes
- Instruit les dossiers FEADER pour financer l'animation, les contrats ou la révision de DOCOBs



- Désigne ou étend les sites
- Rapporte les données à la Commission européenne
- Instruit les MAEC
- Instruit les Evaluations d'incidences

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*  
**DRIEAT Île-de-France**  
Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports



# Présentation de la gouvernance Natura 2000 : rôle et composition du COPIL

**COPIL : Comité de Pilotage**

## Composition du COPIL



Président du Comité de Pilotage : Philippe De Vestele

Structure animatrice : CC2M → FDAAPPMA 77 (milieu aquatique) + CPIE BDM (milieu terrestre) + FDC 77 (MAEC)

### État / Services

Préfecture, DRIEAT, DDT 77, OFB, AESN

### Collectivités

Région IDF, ARB IDF, CD 77, CC2M, Communes du site, SIA de l'Aval Vallée du Petit Morin, SIANE, SIVOM vallée du Petit Morin, SAGE des Deux Morin

### Propriétaires / Exploitants

GDF 77, SDPPR 77, CNPF

### Consulaires

Chambre d'Agriculture 77, FDSEA 77, CCI 77, CMA IDF

### Activités

FDC 77, FDAAPPMA 77, AAPPMA vallée du Petit Morin, Codérando 77, CDCK 77

### Associations

CPIE BDM, FNE 77, CRSPN, SEME, CBNBP, SHF, CEN IDF, LPO IDF, OPIE, SNPN, Terroirs

## Missions du COPIL



→ **Contrôle de l'état d'avancement du projet et prise de décisions stratégiques nécessaires à l'atteinte des objectifs** (objectif principal = bonne mise en œuvre du DOCOB)

→ Définition des principales modalités propres à assurer son fonctionnement

→ Élaboration ou révision du DOCOB + suivi de sa mise en œuvre

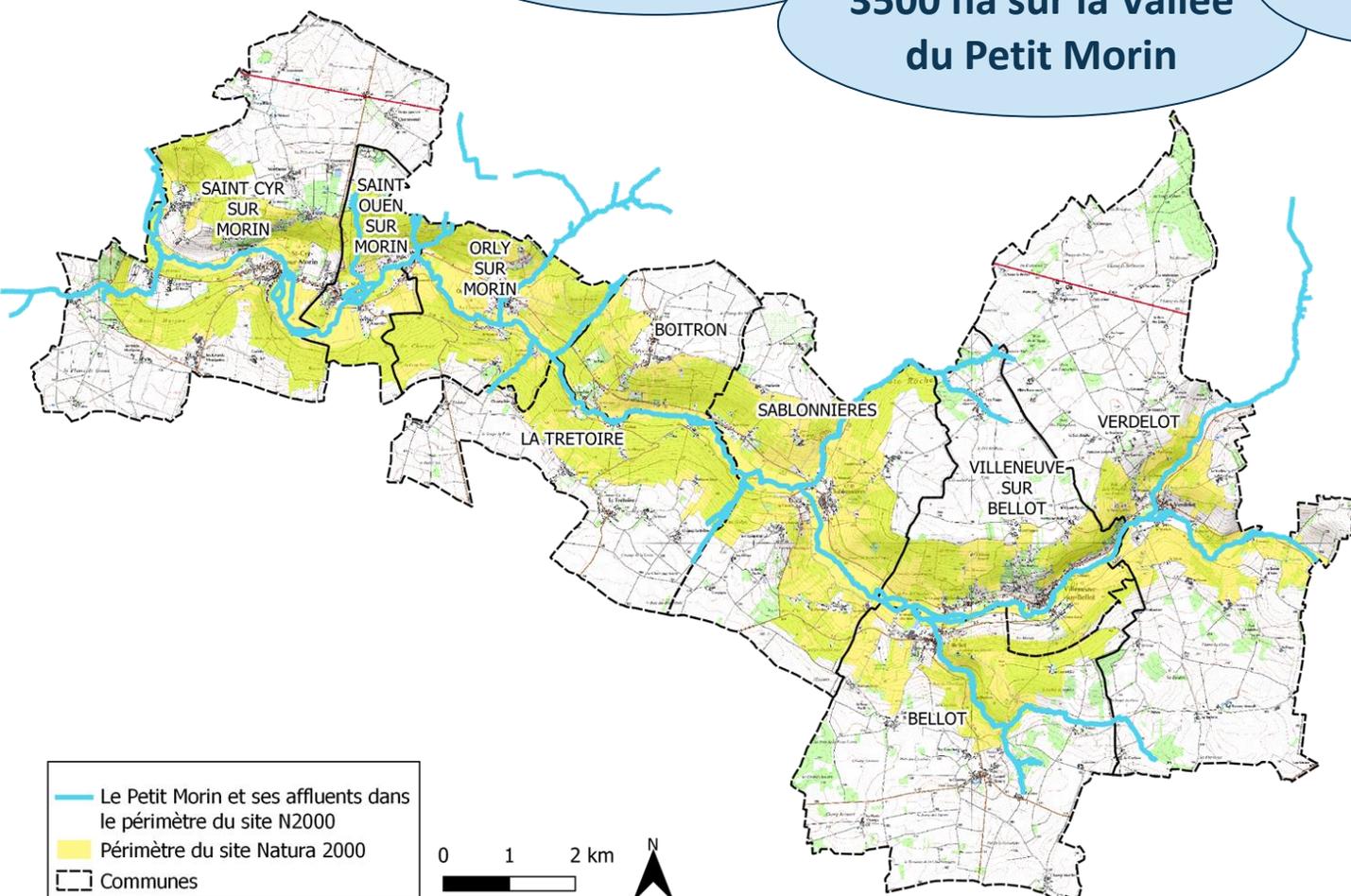
→ Recherche des synergies entre sites Natura 2000

# Présentation du site Natura 2000

23 km cours d'eau

3500 ha sur la Vallée  
du Petit Morin

9 communes



- Désigné Zone Spéciale de Conservation (Directive « Habitats, faune, flore ») en 2007, 1<sup>er</sup> DOCOB validé en 2009
- Site étendu en 2017: 7 espèces et 13 habitats d'intérêt communautaire
- Validation du SIC en 2019 et approbation nouveau DOCOB en 2021
- Marché public de l'animation sur 2022-2025

# Espèces d'intérêt communautaire (SIC)

**Lamproie de Planer**  
(*Lampetra planeri*)



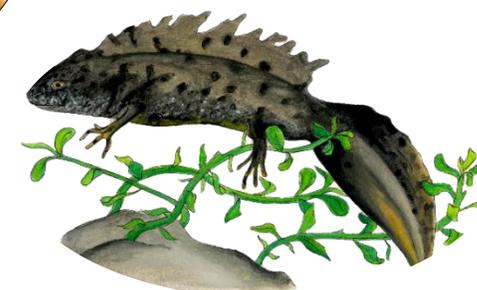
**Mulette épaisse**  
(*Unio crassus*)



**Sonneur à ventre jaune**  
(*Bombina variegata*)



**Triton crêté**  
(*Triturus cristatus*)



**Chabot fluviatile**  
(*Cottus perifretum*)



**Ecrevisse à pattes blanches**  
(*Astropotamobius pallipes*)



**Cuivré des marais**  
(*Lycaena dispar*)



# Habitats d'intérêt communautaire

Herbiers à renoncules



Mégaphorbiaies



Et aussi :

- Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques
- Ourlets sciaphiles
- Ourlets héliophiles
- Hêtraies chênaies mésophiles acidocline à calcicoles
- Herbiers annuels libres des eaux calmes
- Gazons annuels des sols temporairement inondables
- Végétation des sources et suintements
- Frênaies de ravins et de pentes fraîches
- Pelouse rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi

Forêts alluviales



Prairies maigres de fauches



# Information, communication et sensibilisation

- ❖ Article paru dans le Journal des 2 Morin en janvier 2023
  - Présentation du site et de sa nouvelle animation
- ❖ Rencontre terrain à destination des élus le 11 avril 2023
  - Visite itinérante sur le site Natura 2000
  - Objectif : Impliquer les élus dans la vie du site et leur présenter les enjeux du site Natura 2000 mais **SEULEMENT 3 ÉLUS PRÉSENTS**



## PRÉSERVATION DE LA NATURE

Une nouvelle animation pour le site Natura 2000 du Petit Morin



# Information, communication et sensibilisation

Des animations **gratuites** sont proposées chaque année aux écoles primaires des communes situées sur le site Natura 2000, ainsi qu'au Grand Public, par les deux structures animatrices :



X 1 animation scolaire



X 6 animations



X 3 animations scolaires (1 annulée) = 42 élèves sensibilisés

X 3 animations grand public = 44 participants



©Fanny Micallef



Support d'animation

→ Animation créée spécifiquement pour Natura 2000

# Information, communication et sensibilisation

- ❖ Fête de la pêche 2023 sur les étangs d'Episy - La Genevraye
  - 600 personnes sensibilisées au milieu aquatique



# Information, communication et sensibilisation

❖ Construction et mise en ligne de la page N2000 sur les sites internet :

- de la [FD77](#) : terminée
- du [CPIE BDM](#) : en cours

❖ Construction et mise en ligne d'articles thématiques sur le site du CPIE BDM ([N2000](#) ; [Sonneur](#))

Navigation menus: [AGENDA](#), [RESSOURCES](#), [NOUS CONTACTER](#), [QUI SOMMES-NOUS ?](#), [ACCOMPAGNER](#), [SENSIBILISER](#), [PARTICIPER](#), [DÉCOUVRIR](#), [ADHÉRER](#)

Actions conservatoires en faveur du Sonneur à ventre jaune

Évènements à venir

DÉC	10h00 à 12h00	3	Mes décorations de Noël nature
DÉC	19h30 à 23h00	8	Repas de fin d'année
DÉC	15h00 à 17h00	9	Atelier piège photographique
DÉC	9h00 à 12h00	10	Des oiseaux venus du nord
DÉC	9h00 à 12h00	17	Ambiance d'hiver

06/12/2023



LE PETIT MORIN DE VERDELOT À ST-CYR-SUR-MORIN

## CONNAÎTRE

Fiches poissons et écrevisses

Les études sur les espèces aquatiques

Sites Natura 2000 "rivière" en Seine-et-Marne

Basse Vallée du Loing

Loing et Lunain

[Vallée du Petit Morin](#)

Vannetin

Dragon

Rapport d'étude et bibliographie

Documents cadres

Les inventaires piscicoles

→ Présentation du site Natura 2000

→ Habitats d'intérêt communautaire

→ Documents à télécharger

→ Espèces d'intérêt communautaires

→ Objectifs du site N2000

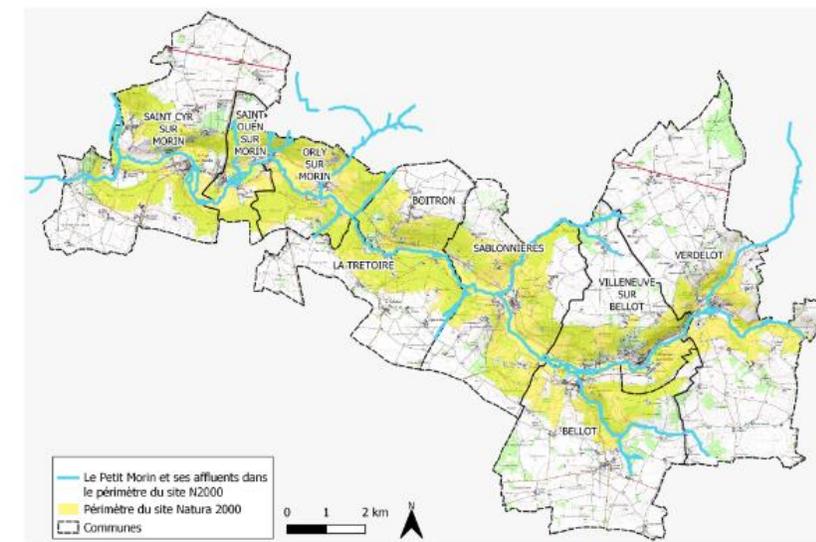
→ Contacts et liens utiles

## Présentation du site Natura 2000

Le site Petit-Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin se situe au nord-est du département de Seine-et-Marne à environ 70 kilomètres de Paris. Le site a été désigné comme une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 2007 car il abrite deux espèces de poissons d'intérêt communautaire, le chabot fluviatile et la lamproie de Planer. La ZSC ne concernait alors que le lit mineur de la rivière du Petit Morin.

Ces dernières années, d'autres espèces d'intérêt communautaires ont été recensées sur le site ou à proximité. On a par exemple découvert des populations de sonneurs à ventre jaune (amphibien), de cuivré des marais (papillon) et d'écrevisses à pattes blanches. Une proposition d'extension du périmètre du site a été transmise à la commission européenne par les autorités françaises en 2017. Ce nouveau périmètre a été validé en janvier 2019 et le site est maintenant désigné en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC). Il intègre ainsi de nouveaux habitats et espèces à valeur patrimoniales.

Aujourd'hui le site Natura 2000 compte 7 espèces et 13 habitats d'intérêt communautaire.



CPIE Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-

Morin »

19

# Information, communication et sensibilisation

## *Outils de communication*



Sites internet (DRIEAT, DDT, CPIE BDM, FDP77)



Lettre d'info (info site N2000, newsletters des animateurs, articles et réseaux sociaux)



Exposition itinérante (6 panneaux)



# TEMPS D'ÉCHANGES

Le **plan de communication** est inscrit dans le cahier des charges de l'animation du site Natura 2000 et est validé par le COPIL, mais il nécessite aussi d'être organisé.

## Quelles sont les priorités en terme de communication ?

- Mise à jour de l'**exposition itinérante** et impression ? Lieux et durée pour l'exposition ? Permanence avec les animateurs ?
- Édition d'une **Infolettre** ? Quel contenu (généralités, réglementation, enjeux, actions) pour quel public ?
- Rédaction d'**articles de presse** ? D'articles dans les **bulletins municipaux** ?
- Rédaction d'articles dans des **revues spécialisées** (CNPF, Chambre d'agriculture, etc.) ?
- **Panneaux d'informations** dans la vallée (lien avec le service tourisme de la CC2M) ?

# Suivis des espèces d'intérêt communautaire

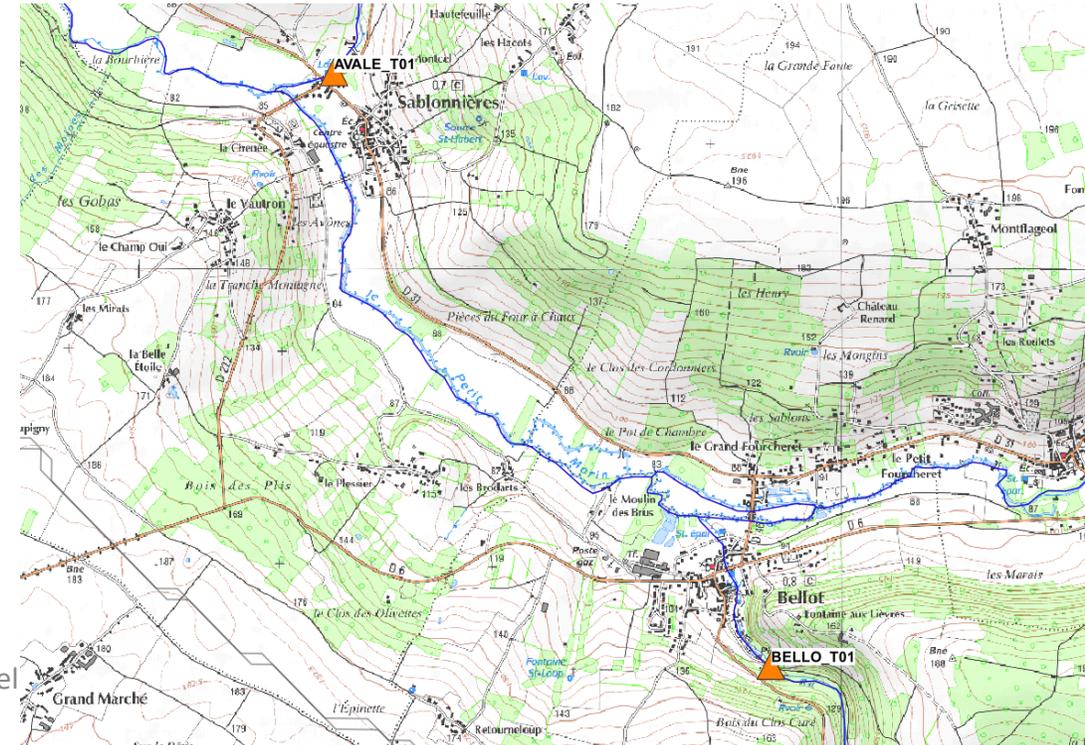
## Milieu aquatique



# Conditions hydroclimatiques

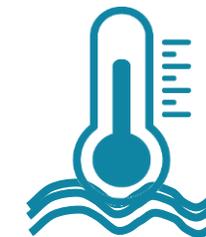
## Thermie

- Suivi thermique du Petit Morin depuis 2016  
→ FDAAPPMA77
- En 2023, installation de 2 nouvelles sondes sur le ru de Bellot et le ru d'Avaleau
- Enregistrement toutes les heures
- Récupération des données en fin d'année



# Conditions hydroclimatiques

## Thermie



Petit Morin resté frais en 2023 ( $T^\circ$  moyenne 30 jours les plus chauds =  $17,85^\circ\text{C}$ )

➔ Pas de tendance significative d'augmentation de la température de l'eau sur les 7 ans de suivi

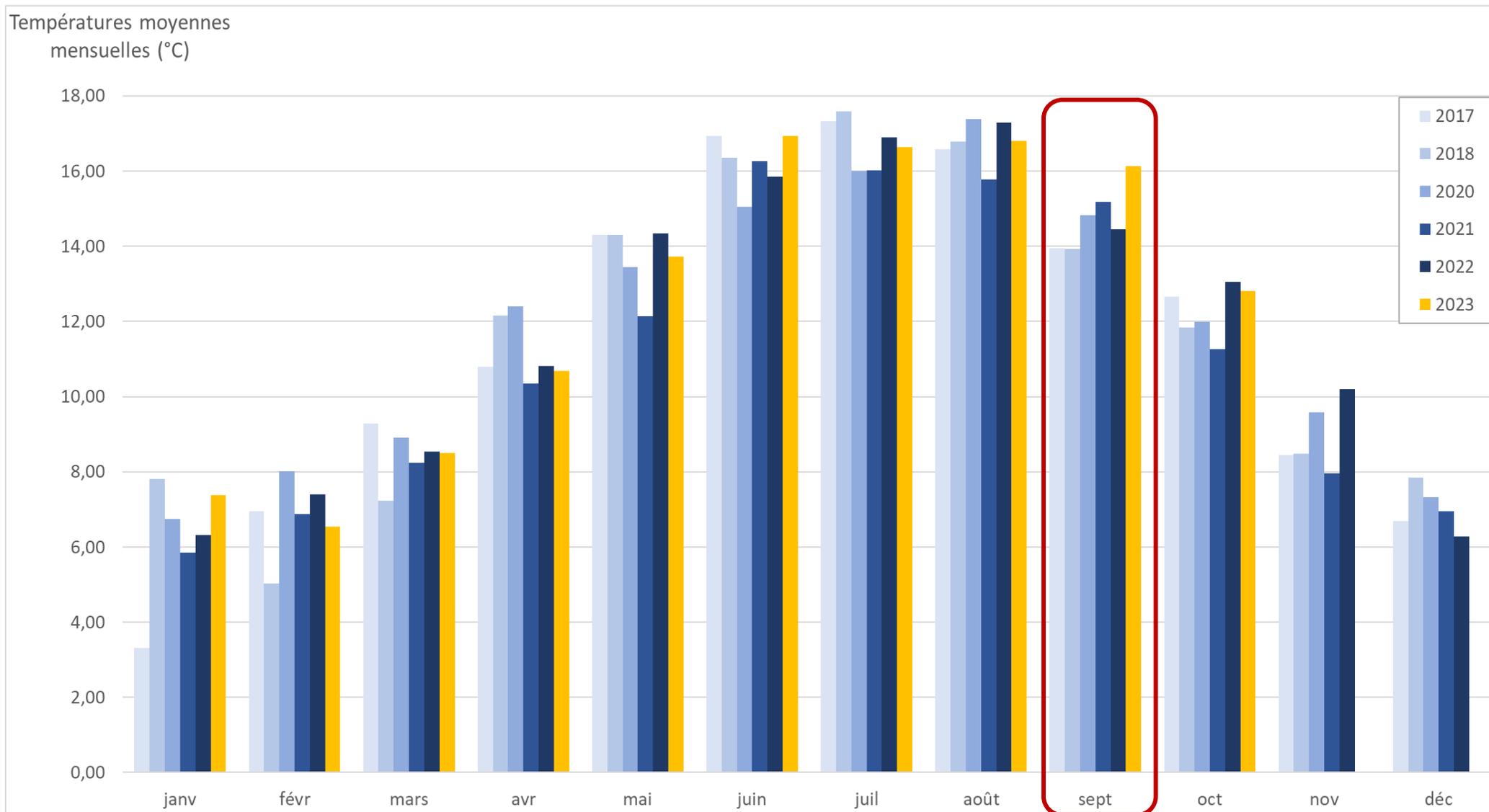
Période de mesure	Température instantanée minimale ( $^\circ\text{C}$ )	Température instantanée maximale ( $^\circ\text{C}$ )	Température moyenne annuelle ( $^\circ\text{C}$ )	Température moyenne journalière la plus basse sur l'année ( $^\circ\text{C}$ )	Température moyenne journalière la plus élevée sur l'année ( $^\circ\text{C}$ )	Température moyenne des 30 jours les plus chauds de l'année ( $^\circ\text{C}$ )
2016-2017	0,66	21,34	11,33	0,89	19,28	18,17
2017-2018	2,13	19,98	11,63	2,43	19,05	18,11
2018-2019	3,56	19,85	10,72	3,7	19,85	17,3
2019-2020	4,12	19,96	11,46	4,3	19,33	17,71
2020-2021	1,64	18,56	11,3	1,95	18,13	16,98
2021-2022	4,14	19,13	11,63	4,33	18,72	17,76
2022-2023	1,67	18,96	11,92	1,93	18,8	17,85

# Conditions hydroclimatiques

## Thermie



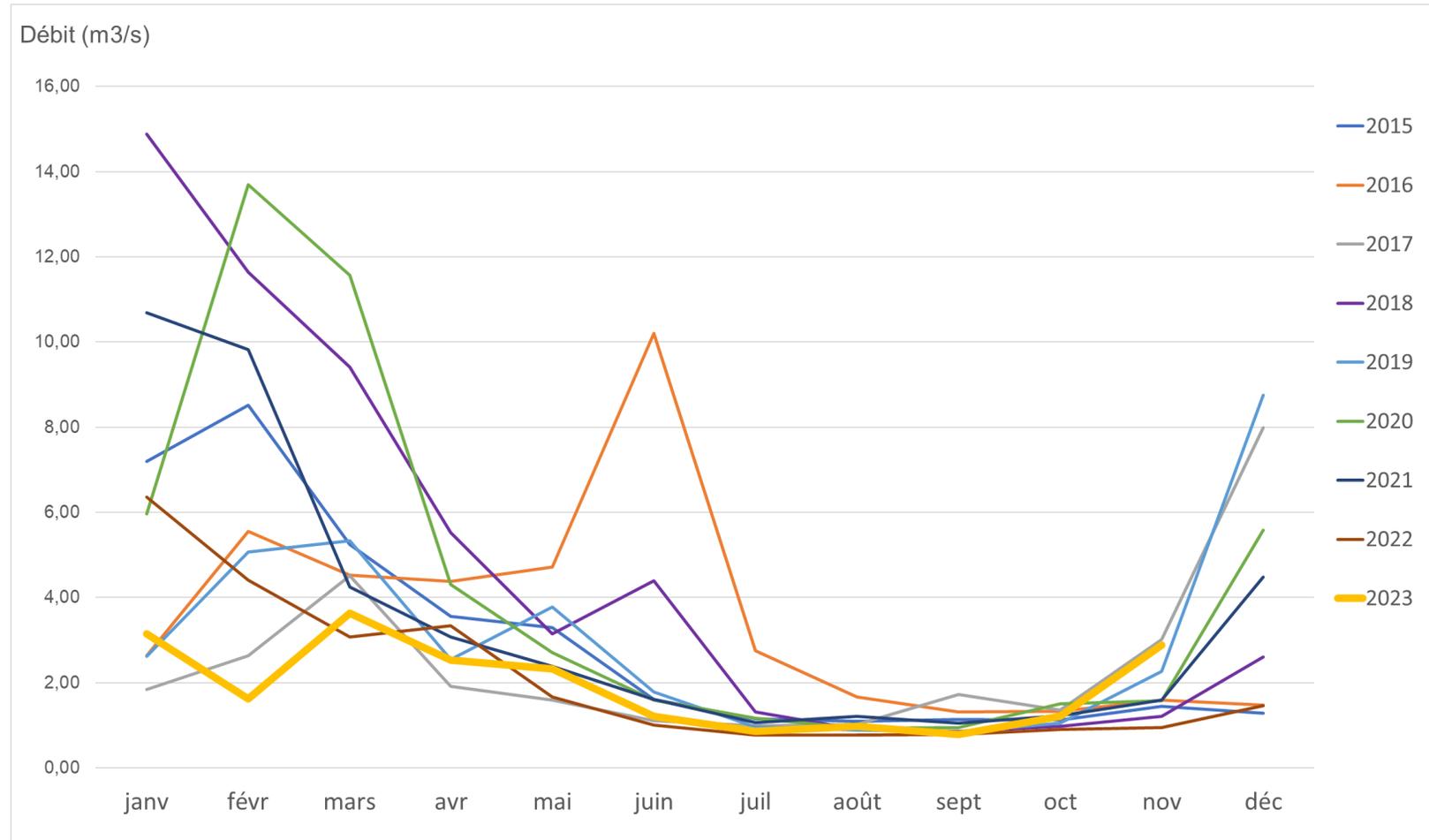
Tendance  
d'augmentation des  
températures de  
septembre



# Conditions hydroclimatiques

## Débit

Débit moyen mensuel du Petit Morin



- Débits très faibles en hiver
- Etiage très marqué avec débit <1 m<sup>3</sup>/s entre juillet et septembre

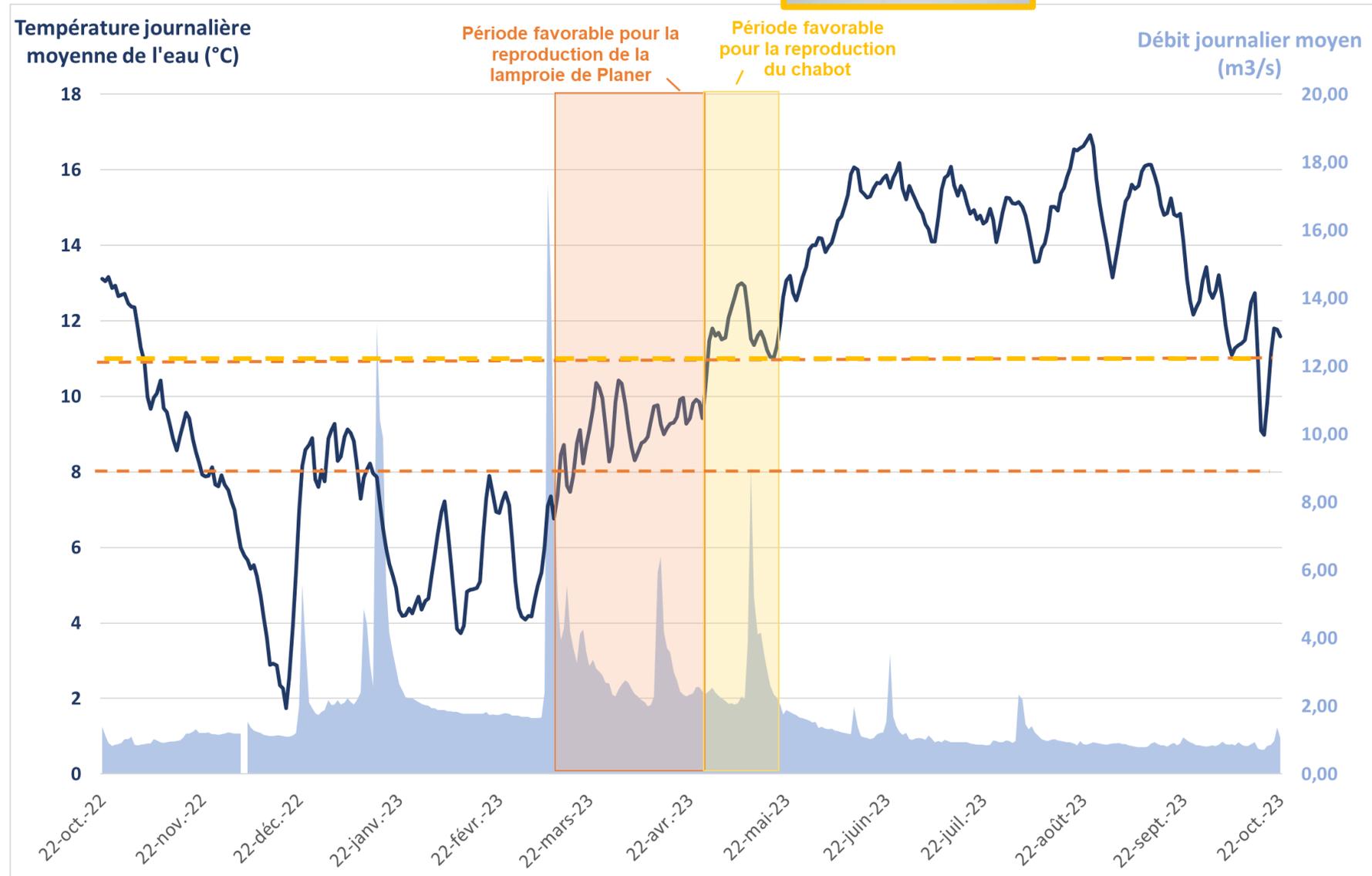
# Conditions hydroclimatiques

## *Thermie et débit*



### Mise en relation de la thermie et du débit de la rivière

- Température du Petit Morin favorable pour la reproduction des espèces d'intérêt communautaire
- Reproduction a eu lieu après les à-coups hydrauliques



# Conditions hydroclimatiques

## *Thermie et débit*

### Espèces patrimoniales

#### Truite fario

Espèce parapluie pour le chabot et la lamproie de Planer → espèces lithophiles

Températures du Petit Morin restent entre 4 et 19°C  
= préférendum thermique de la truite

Débit favorable à la reproduction



06/12/2023

#### Cyprinidés d'eau vive

Espèces attendues majoritaires dans le peuplement piscicole du Petit Morin

Espèces parapluies pour le chabot et la lamproie de Planer → espèces lithophiles

Thermie favorable sur le Petit Morin



# Inventaires piscicoles

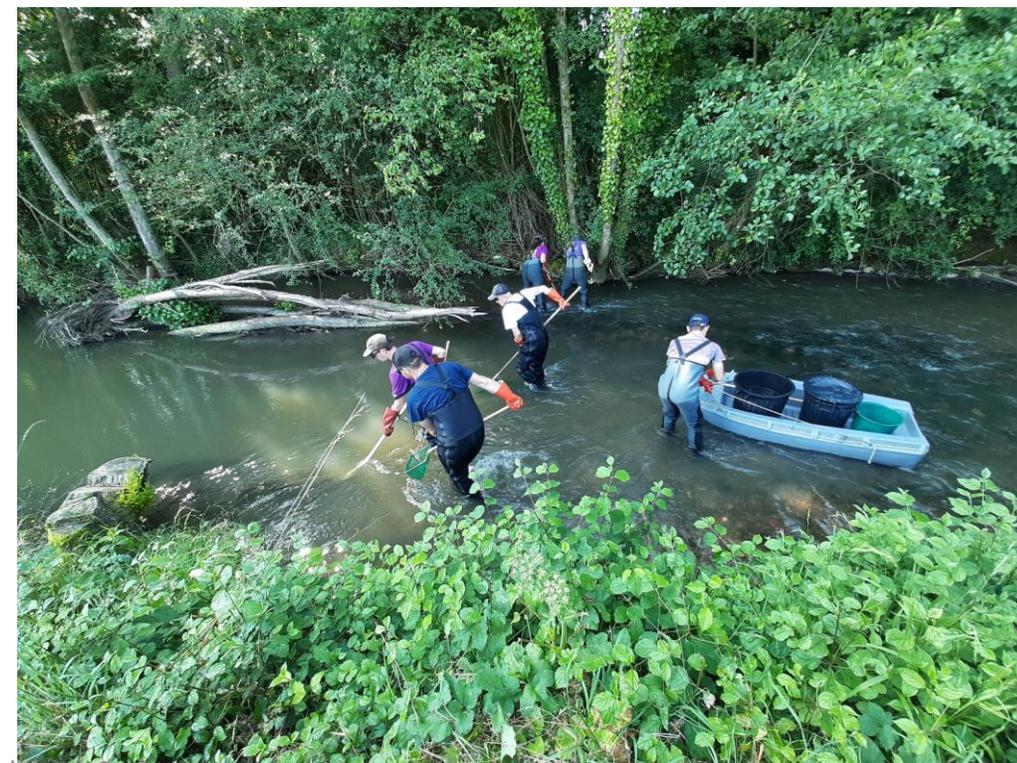
## Objectifs :

Suivi de l'évolution des populations des espèces d'intérêt communautaire du site



## Méthode :

Pêche électrique



# Inventaires piscicoles

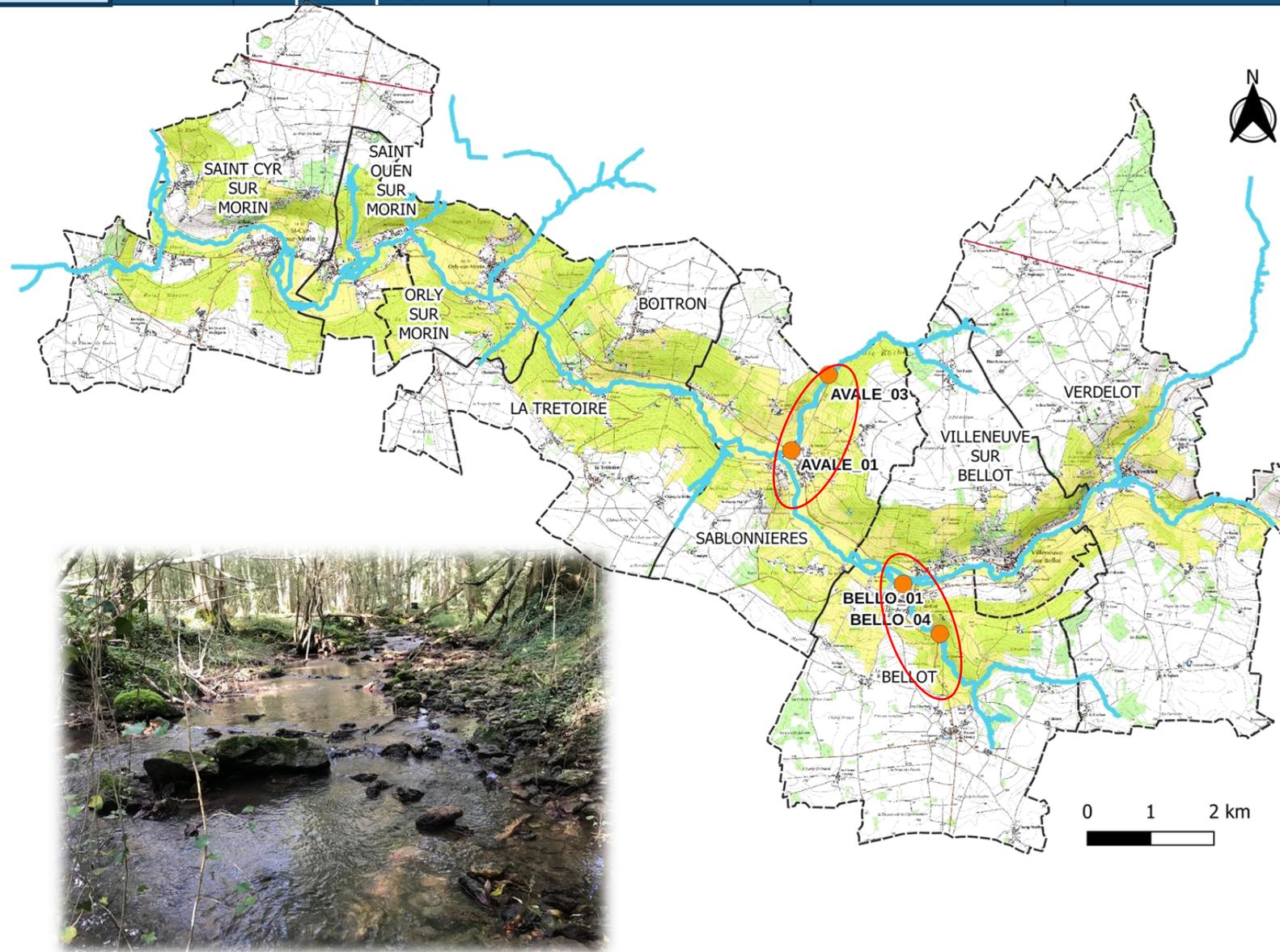
- Réseau de stations suivi depuis 2012 sur le Petit Morin
  - PM4\_Villeneuve-sur-Bellot
  - PM2\_Pont de Sablonnières
  - PM3\_La Forge à la Trétoire
  - PM5\_Saint-Ouen-sur-Morin
  - PM08\_Orly-sur-Morin
  - PM09\_Bellot

- Rotation sur deux ans jusqu'en 2021



# Inventaires piscicoles

- A partir de 2022:
  - Inventaires sur les affluents du Petit Morin
- En 2023:
  - Ru de Bellot (amont et aval)
  - Ru d'Avaleau à Sablonnières (amont et aval)



# Inventaires piscicoles

## Ru d'Avaleau

- Présence d'**une espèce d'intérêt communautaire : le chabot**



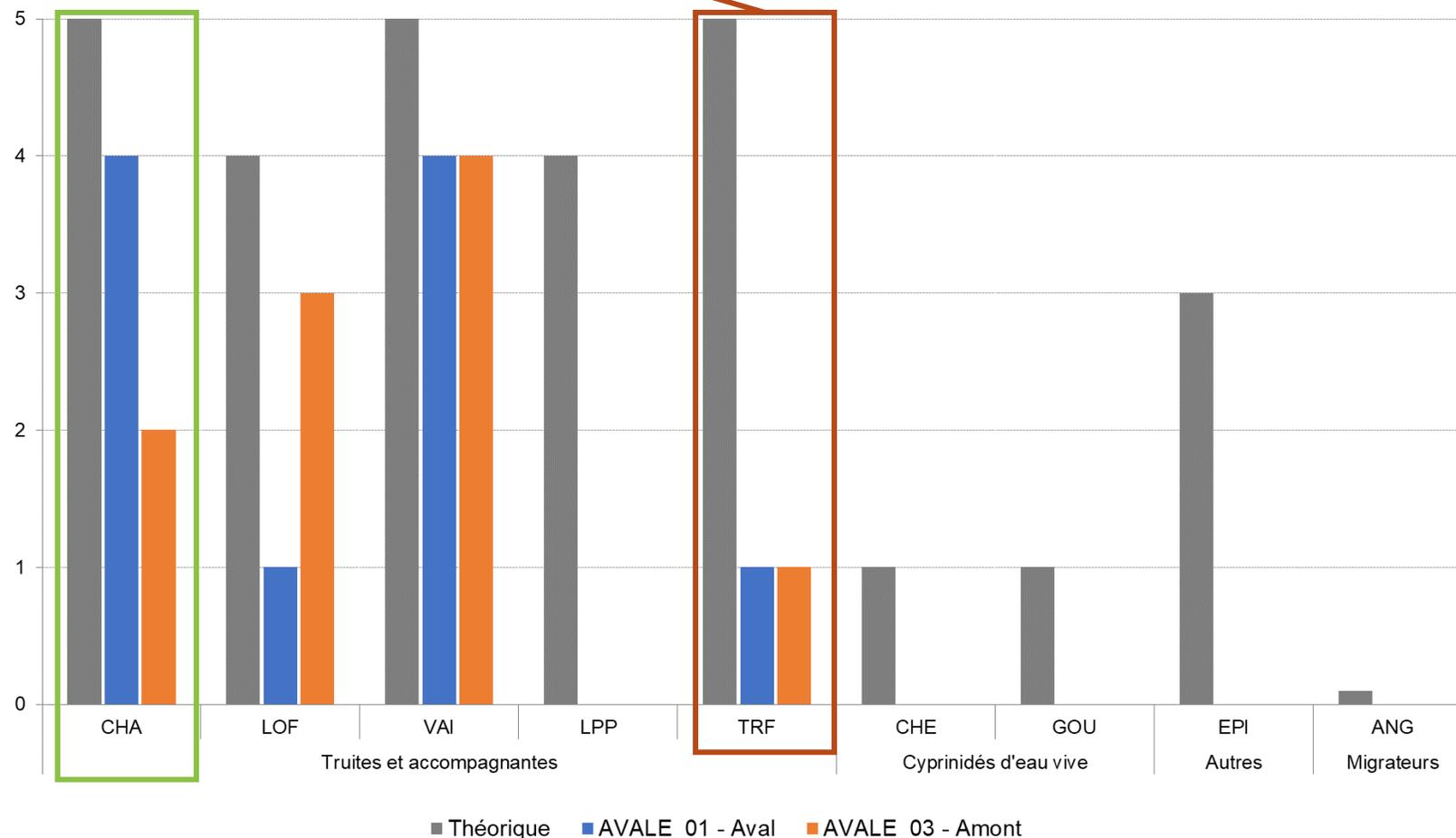
- Absence de la **lamproie de Planer**  
→ Peu d'habitat de grossissement et colmatage des substrats de reproduction

**Truite fario** présente en sous-abondance sur les deux stations

**Truite = espèce parapluie les espèces N2000**



Classes d'abondance

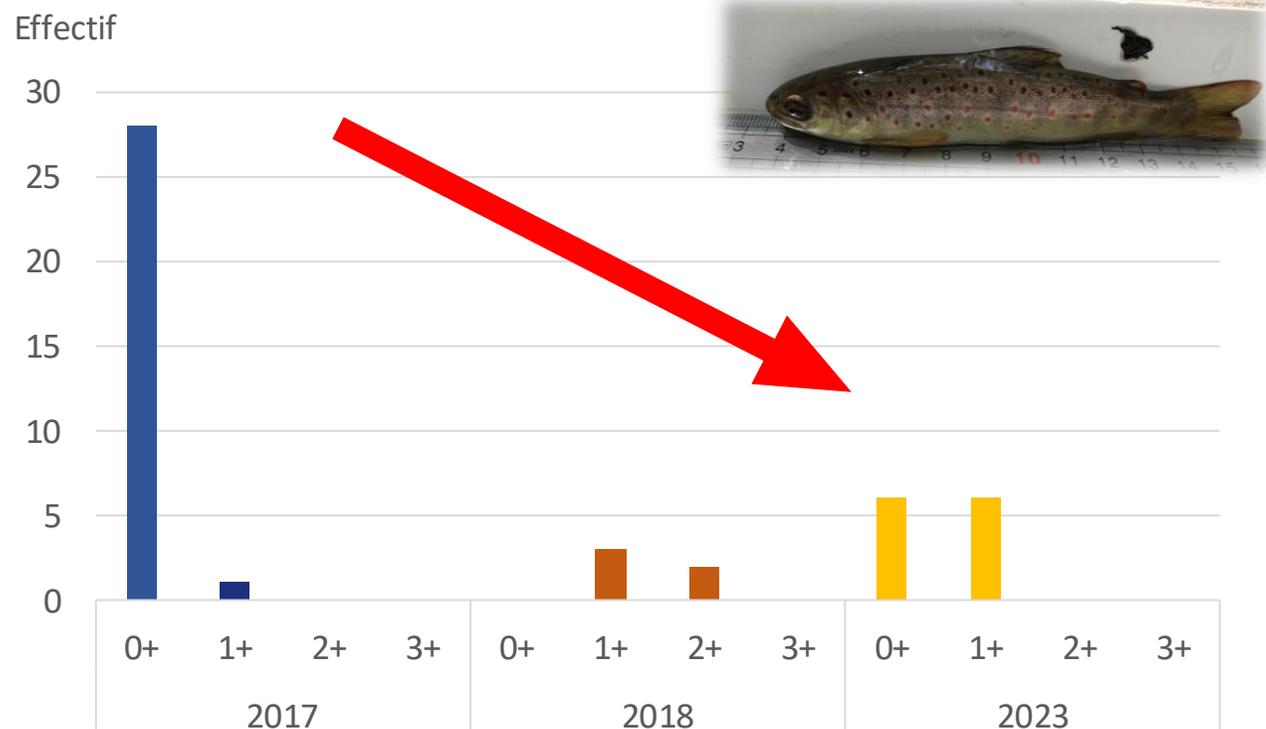


# Inventaires piscicoles

## *Ru d'Avaleau*

- Baisse importante de la densité de truitelles depuis 2017 à l'amont du ru

Effectifs de truites fario observés en 2023 sur le ru d'Avaleau



Colmatage du substrat, dégradation des zones de frayères

Problème de continuité écologique

# Inventaires piscicoles – Affluents du Petit Morin

## Ru de Bellot – station aval

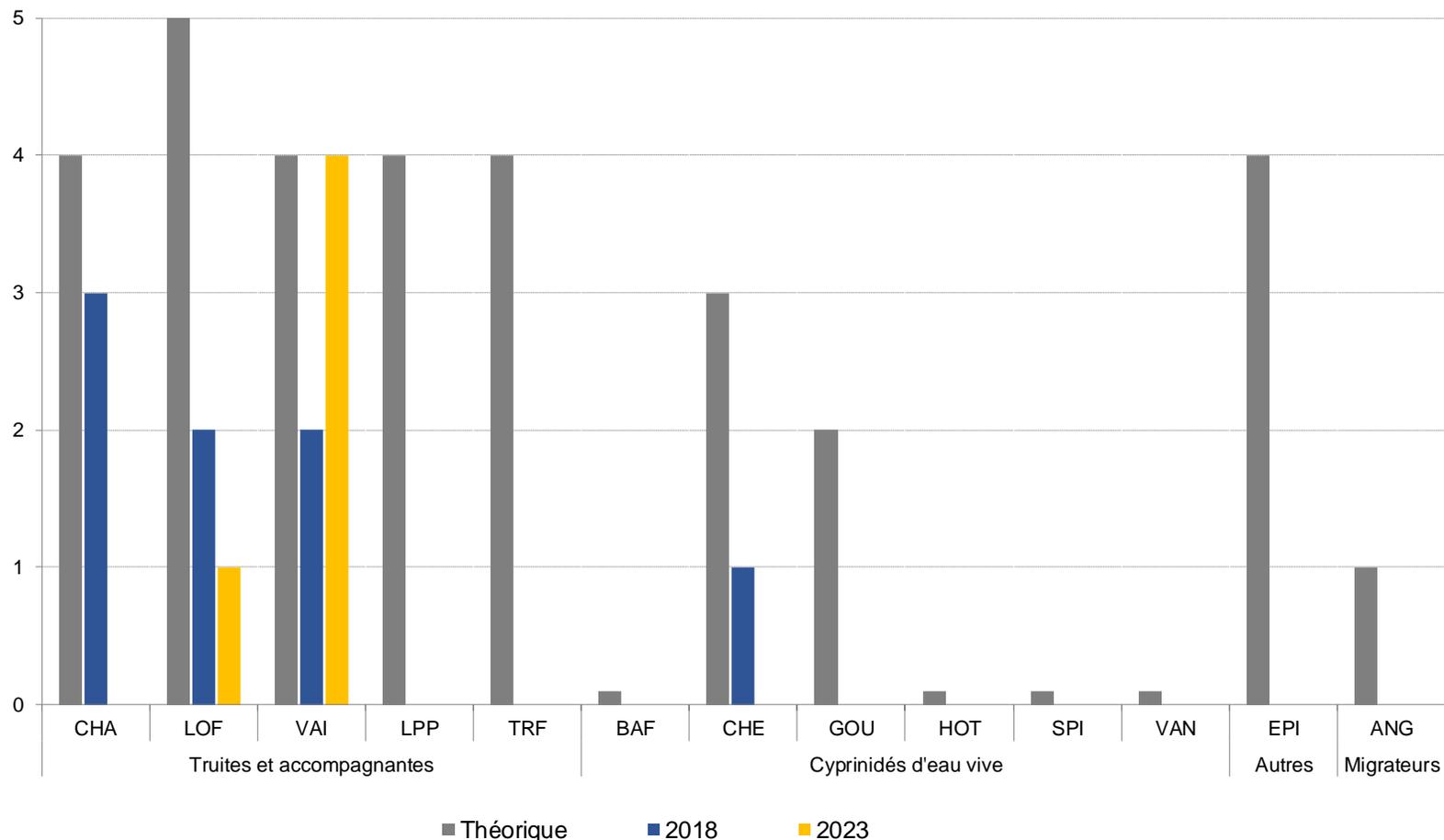
- Station aval très dégradée
- 2 espèces observées en 2023 : Loche franche et vairon

→ Impact des rejets de la STEP dans le ru : dégradation qualité de l'eau, « ultra » colmatage du substrat, absence d'habitat piscicole



### Analyse biotypologique : comparaison entre les abondances observées et les abondances attendues

Classes d'abondance



# Inventaires piscicoles – Affluents du Petit Morin

## Ru de Bellot – station amont

- Station recalibrée en 2018 suite à la crue de juillet

→ Surélargissement du lit, destruction d'habitat, construction de seuils

- En 2023 : lit toujours trop large, mais réapparition du substrat et des espèces piscicoles, notamment la **truite fario**

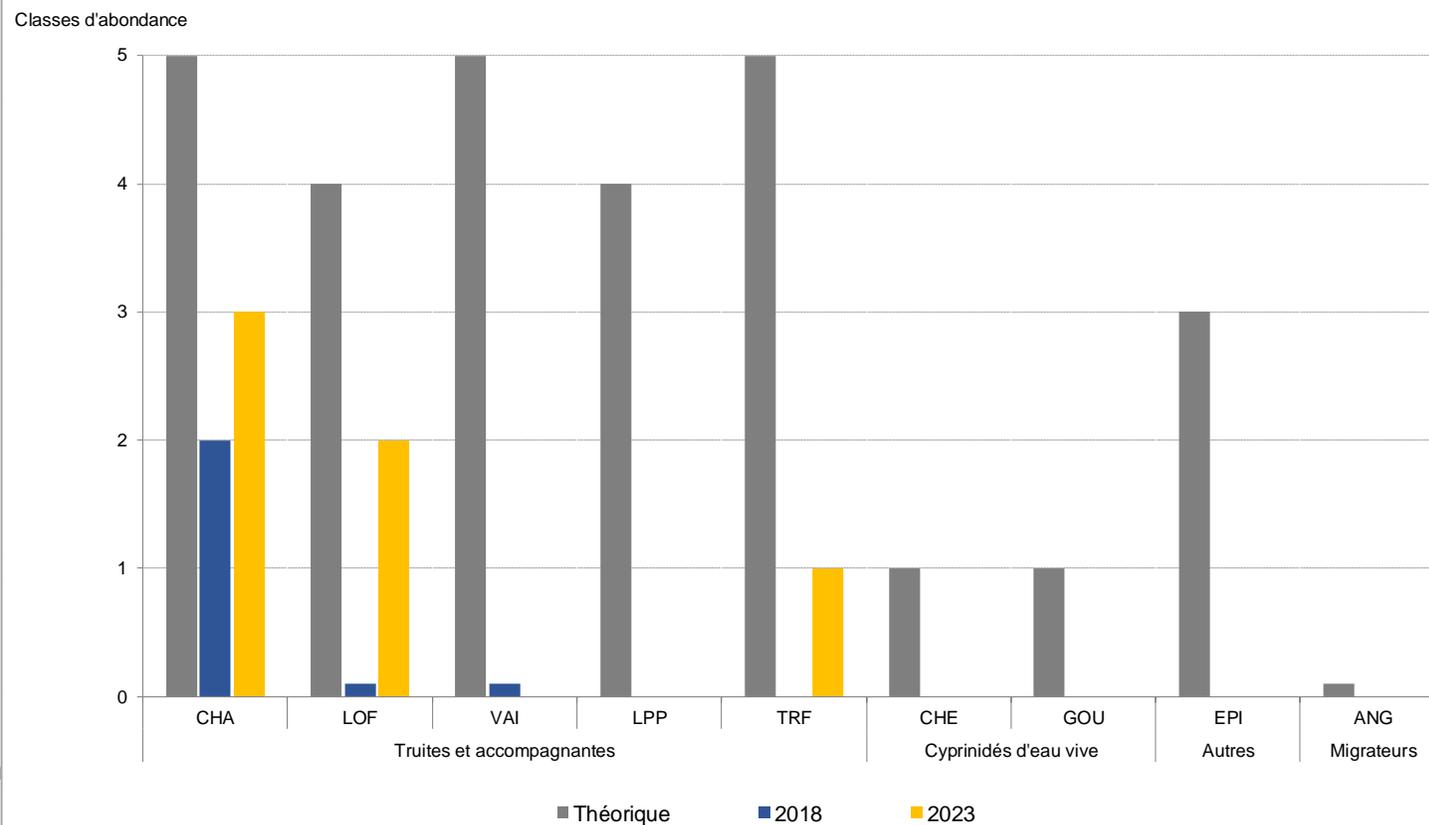
→ 1 truitelle observée en 2023

- Présence d'**une espèce d'intérêt communautaire : le chabot**

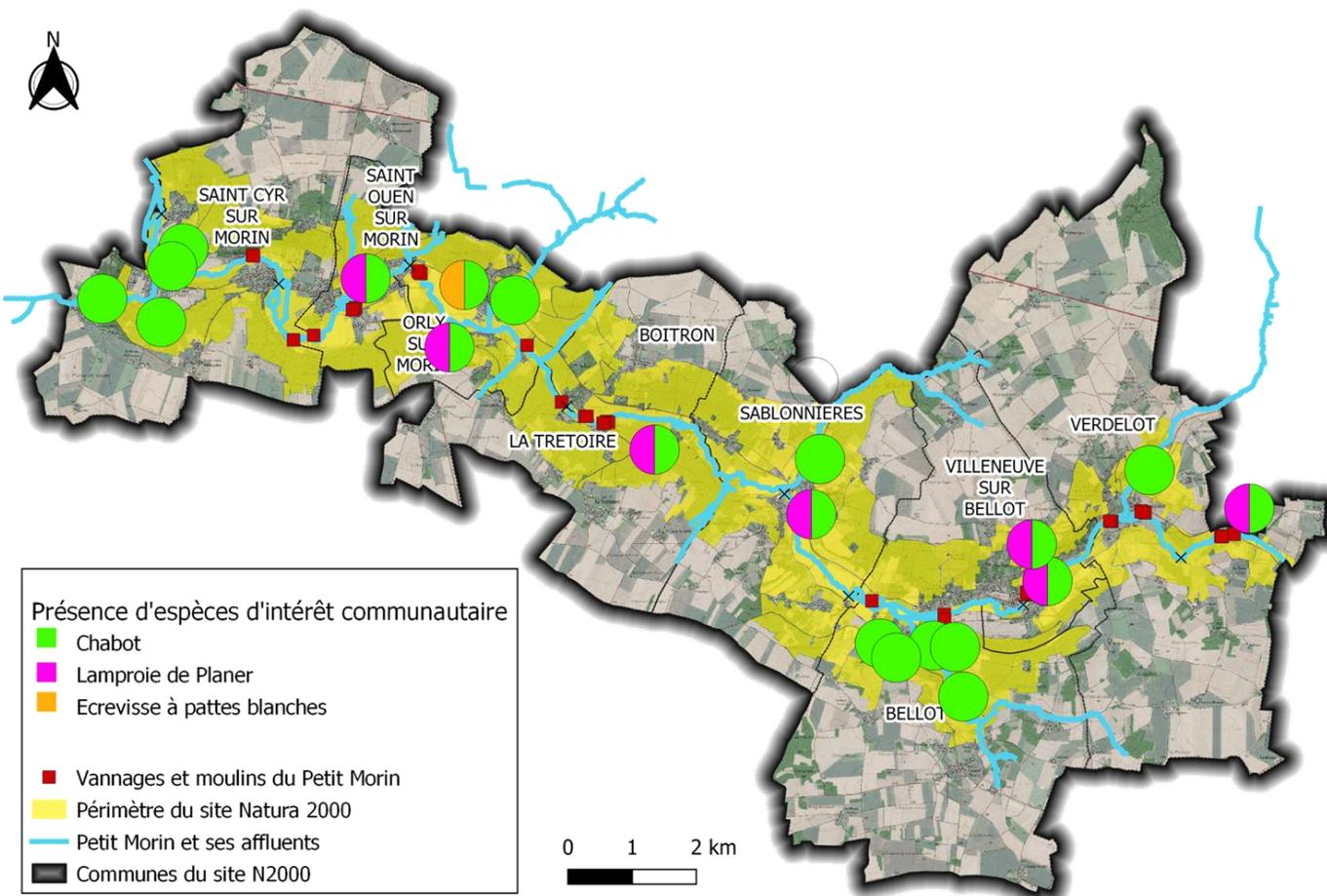
→ reproduction observée en 2023



Analyse biotypologique : comparaison entre les abondances observées et les abondances attendues



# Inventaires piscicoles - *Bilan*



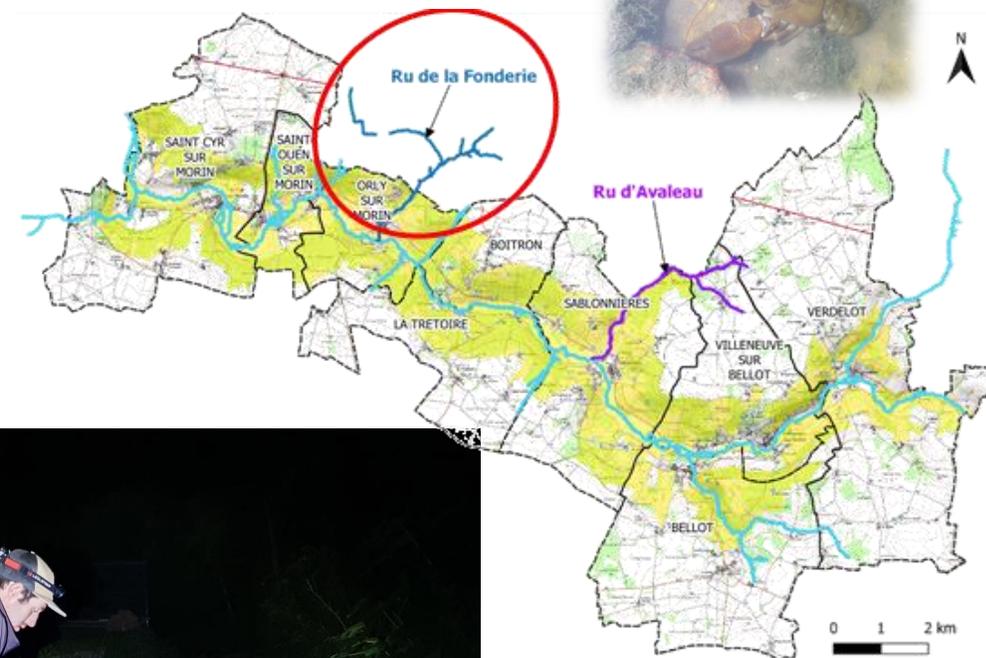
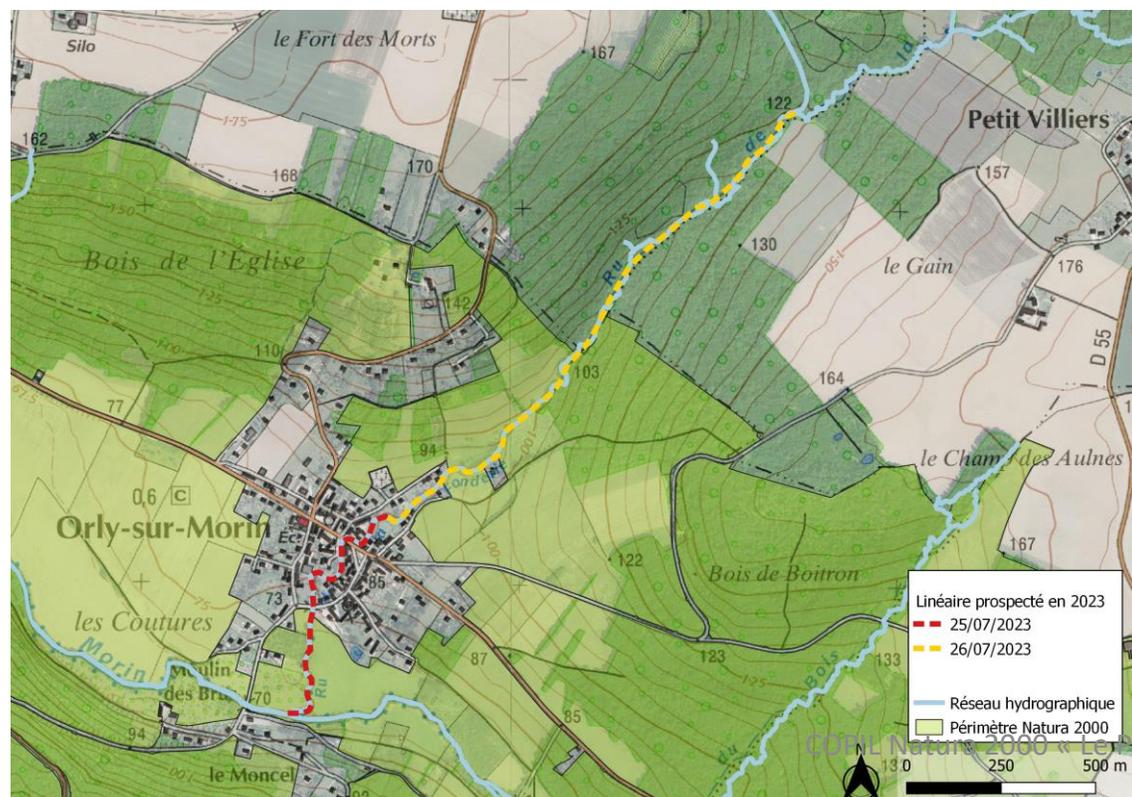
- Espèces d'intérêt communautaires présentes sur le Petit Morin et les affluents
- Déséquilibre du peuplement piscicole
- Surabondance de certaines espèces (chabot, vairon)
- Faible représentation ou absence d'espèce prédatrice → Truite fario, anguille, brochet
- Faible représentation des espèces d'eau vive (goujon, chevesne, barbeau, etc.)



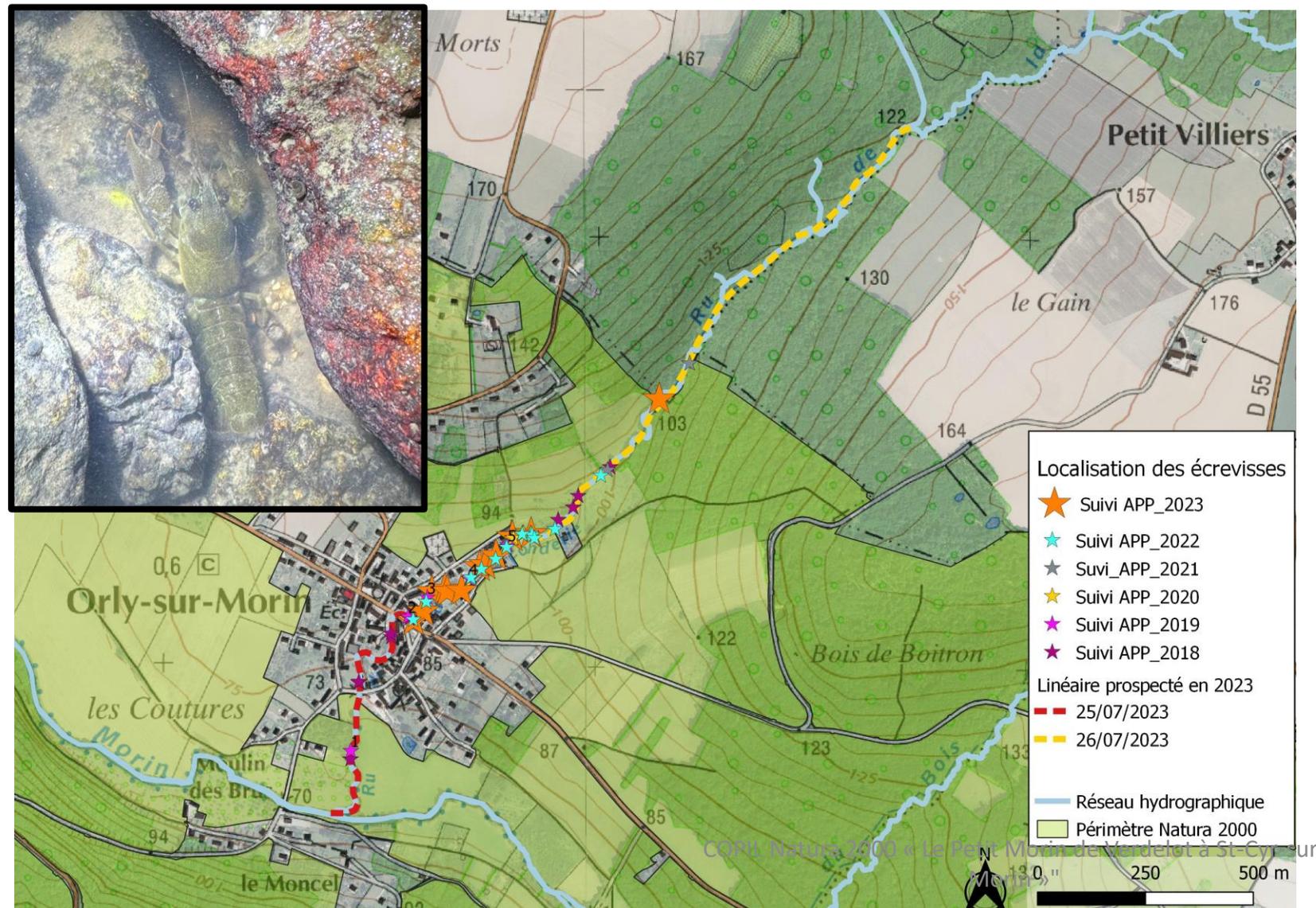
- Faible diversité d'habitat, colmatage, peu de zones de frayères fonctionnelles
- Obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments

# Suivi de la population d'écrevisse à pattes blanches

- Seule population connue de Seine-et-Marne
- Suivi depuis 2017
- Suivi nocturne → période d'activité des écrevisses
- En 2023, suivis réalisés le 25 et 26 juillet



# Suivi de la population d'écrevisse à pattes blanches



Ecrevisses présentes sur la section médiane du ru

Essentiellement des jeunes individus observés en 2023 (30 à 49 mm)

→ Signe de reproduction

**La population reste stable**

# Suivi de la population d'écrevisse à pattes blanches

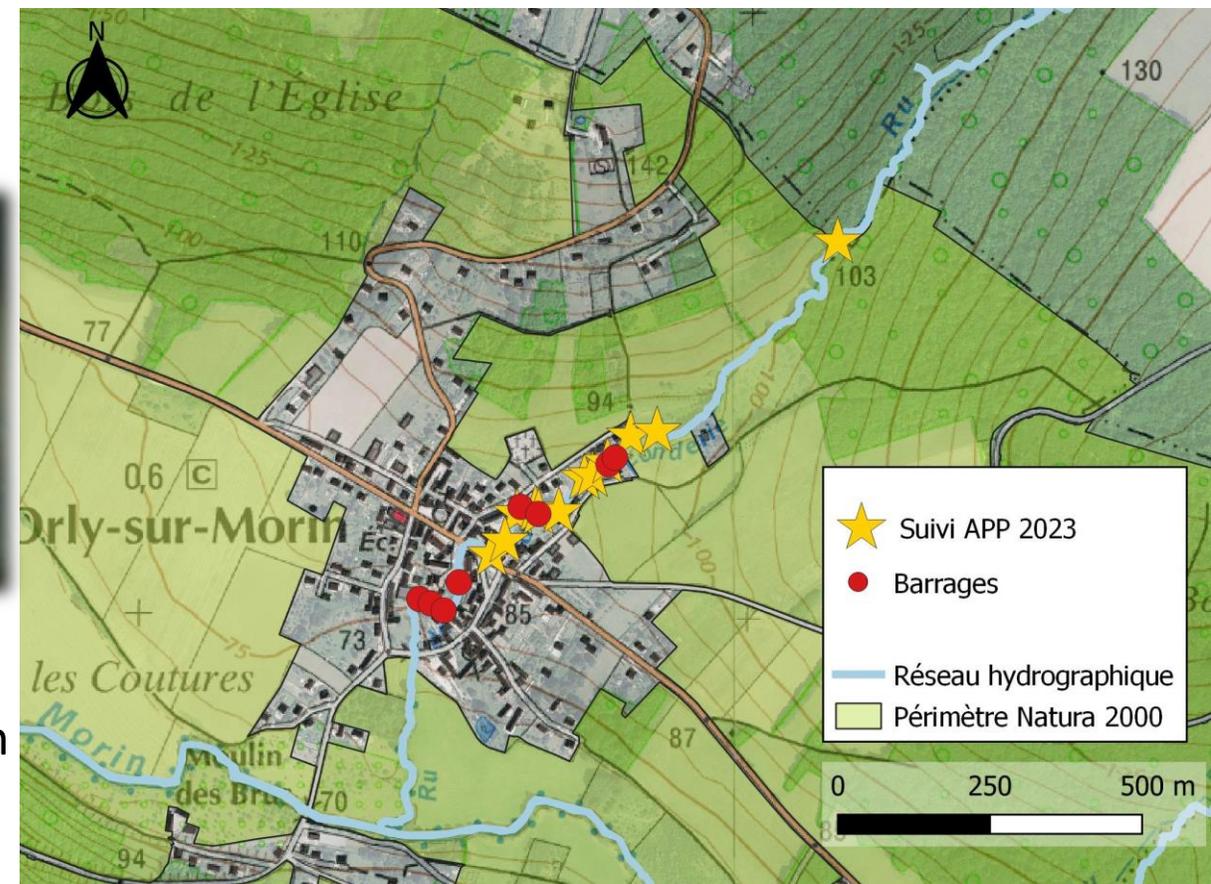
## Menaces

- Dégradation qualité de l'eau
- remontée des écrevisses signal par l'aval
- colmatage du substrat
- Débit estivaux faibles



## Solutions

- décroissement ?
- améliorer la qualité de l'eau => **priorité**
- trouver la source du colmatage et apporter une solution
- surveillances des débits et des prélèvements d'eau (pompage dans le ru)
- sensibilisation des riverains



# Suivis des espèces et habitats d'intérêt communautaire

## Milieu terrestre



BOUCLES DE LA MARNE

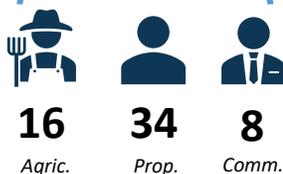
# Suivi des espèces d'intérêt communautaire

## Le Triton crêté



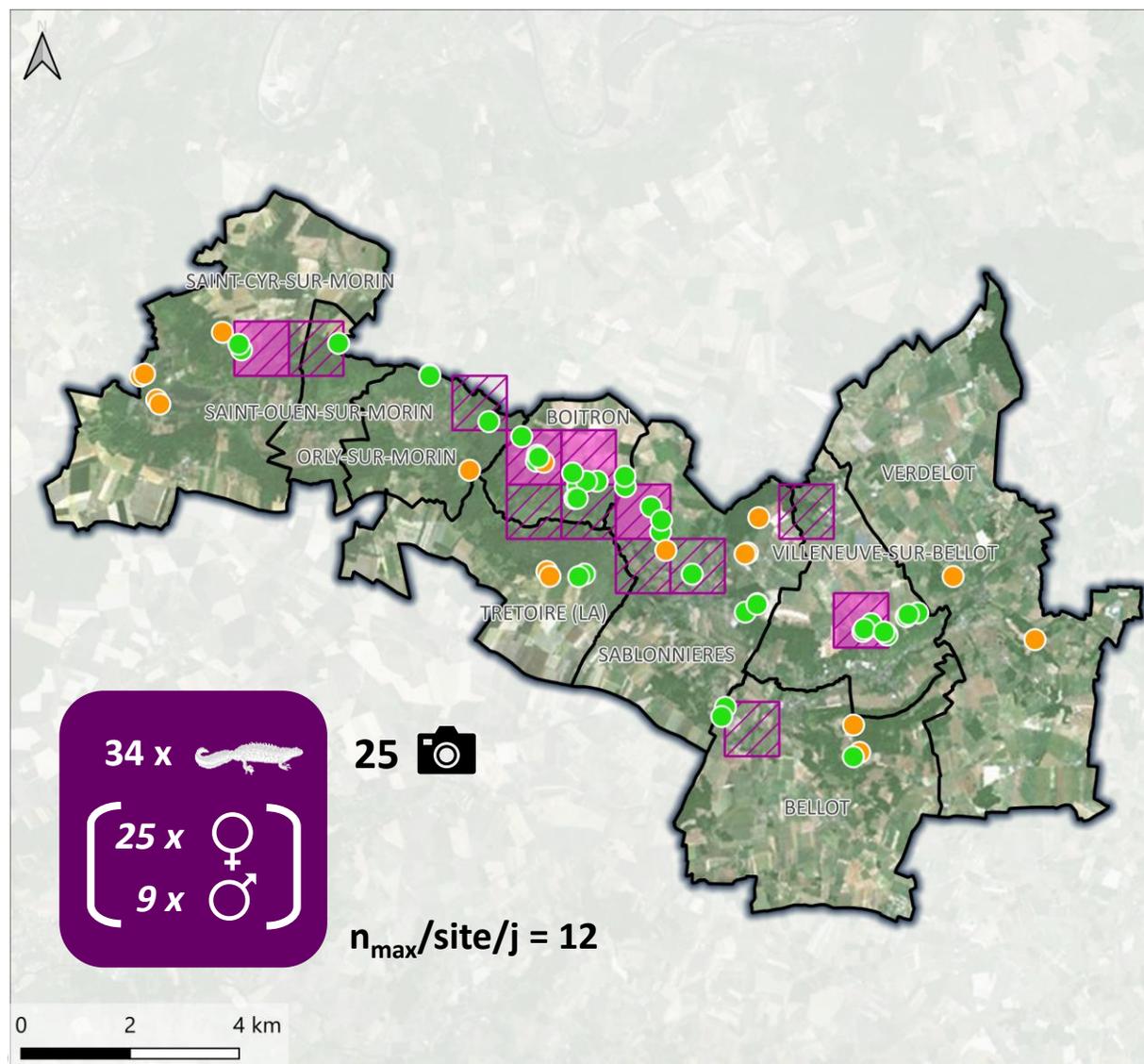
10 mares milieux ouverts  
(3 mares dans pâture)  
(1 mare communale)

PAC 4  
MAEC 0



\*Personnes contactées et concernées par les prospections, pouvant être propriétaires ET exploitantes

06/12/2023



Sources : IGN Ortho 2021, SNPN 2010, CPIE des Boucles de la Marne 2023

Carte de présence à la maille (1 x 1 km) du Triton crêté sur le site Natura 2000 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"

Carte réalisée sous QGIS 3.28.6 - 11/2023

### Légende

Limites communales

Mares favorables prospectées :

Mares suivies en 2023

Mares non suivies en 2023

Données de Triton crêté :

Maille (1 x 1 km) de présence en 2023

Maille (1 x 1 km) de présence historique de 1998 à 2021 (C. Eggert (2021), M. Melin (2014, 2016), P. Rivallin (2009, 2015), C. Destrebecq (2015), M. Zucca (2013, 2014), B. Bricault (2014), J. Bottinelli (2013), S. Rossi (1998, 1999))



BOUCLES DE LA MARNE

Dessin : ©Maëlle Bonnal

# Suivi des espèces d'intérêt communautaire

## Le Sonneur à ventre jaune



4 mares milieux ouverts (3 pâtures + 1 prairie)

1 ornière forestières (communale)

1 lavoir communal

PAC  
3

MAEC  
0



41\*



16  
Agric.



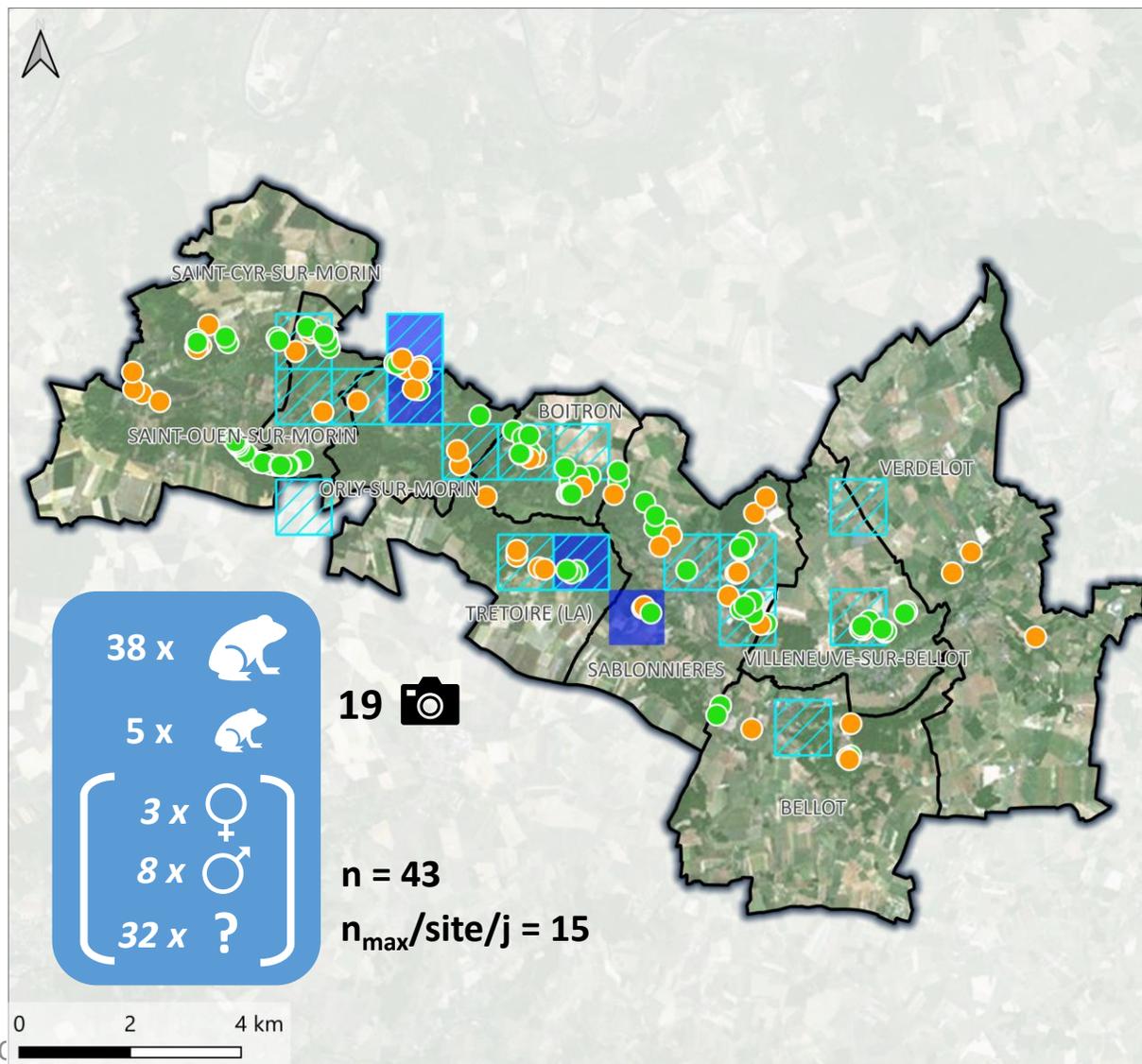
34  
Prop.



8  
Comm.

\*Personnes contactées et concernées par les prospections, pouvant être propriétaires ET exploitantes

06/12/2023



Sources : IGN Ortho 2021, SNPN 2010, CPIE des Boucles de la Marne 2023

Carte de présence à la maille (1 x 1 km) du Sonneur à ventre jaune sur le site Natura 2000 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"

Carte réalisée sous QGIS 3.28.6 - 11/2023

### Légende

▭ Limites communales

Sites favorables prospectés :

● Sites suivis en 2023

● Sites non suivis en 2023

Données de Sonneur à ventre jaune :

■ Maille (1 x 1 km) de présence en 2023

▨ Maille (1 x 1 km) de présence historique de 1998 à 2021 (C. Eggert (2021), J. Bottinelli (2013, 2016, 2018), M. Melin (2014 à 2016, 2018), P. Rivallin (2009, 2015, 2018), A. Roux (2017), T. Roy (2008, 2013, 2016), L. Bourget (2015), B. Bricault (2014), C. Houeix (2013), P. Haffner (2000), S. Rossi (1998, 1999))

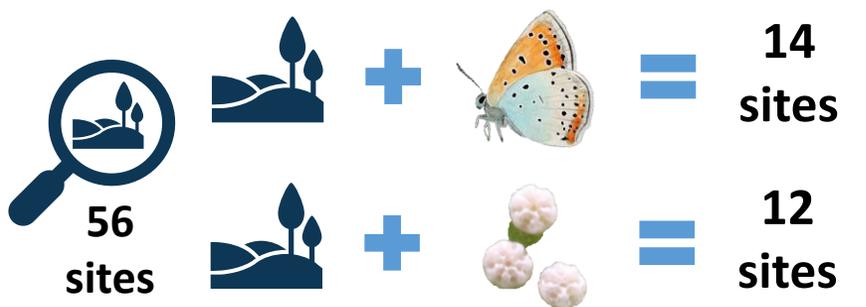


BOUCLES DE LA MARNE

Dessin : ©Charlotte Giordano

# Suivi des espèces d'intérêt communautaire

## Le Cuivré des marais



2 Jachères

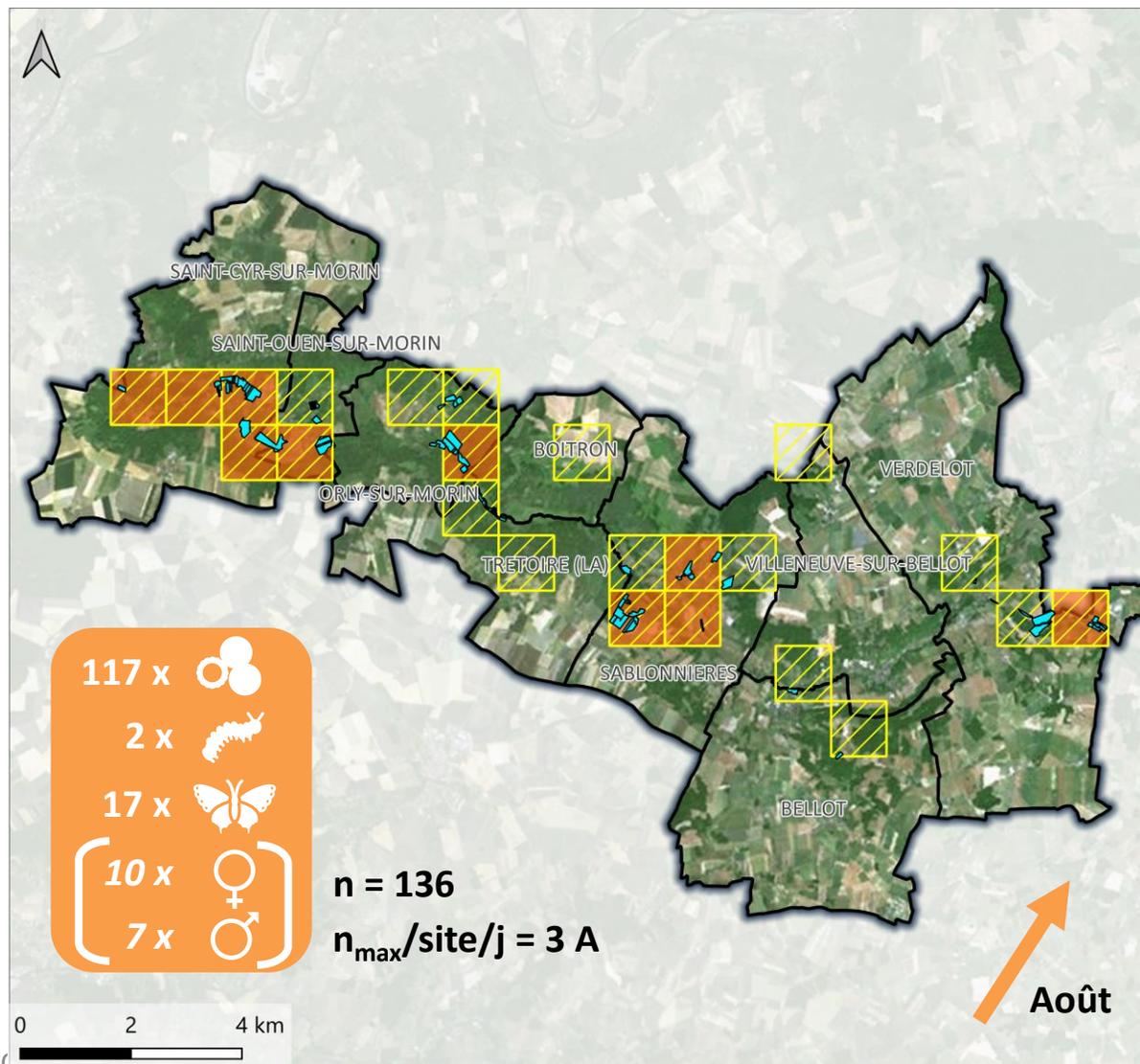
3 Prairies permanentes

3 Mélanges de légumineuses/trèfles

4 Privées

PAC  
8MAEC  
2

36\*

17  
Agric.26  
Prop.2  
Comm.

Carte de présence à la maille (1 x 1 km) du Cuivré des marais sur le site Natura 2000 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"

Carte réalisée sous QGIS 3.28.6 - 11/2023

### Légende

- Limites communales
- Parcelles prospectées en 2023

Données de Cuivré des marais :

- Maille (1 x 1 km) de présence en 2023
- Maille (1 x 1 km) de présence historique de 2015 à 2022 (T. Roy (2015-2022), L. Beauchamp (2016, 2021, 2022), A. Borges (2021), A. Kita (2020, 2021), J.-M. Lustrat (2019), F. Barth (2018), P. Rivallin (2015, 2016, 2018), A. Dehalleux (2015, 2016, 2018), J. Détrée (2015), T. Bitsch (2015))

\*Personnes contactées et concernées par le suivi 2023, pouvant être propriétaires ET exploitantes

06/12/2023

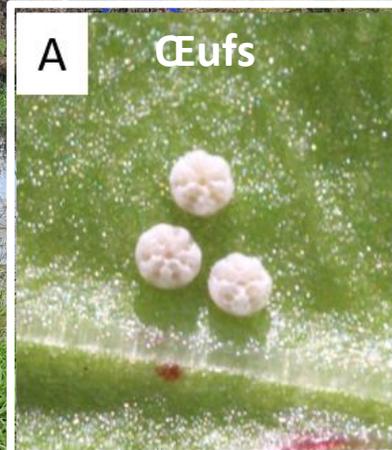
Sources : IGN Ortho 2021, CPIE des Boucles de la Marne 2023  
« MORIN »



BOUCLES DE LA MARNE

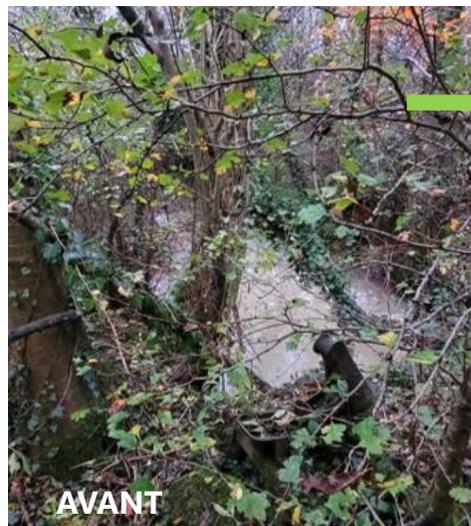
47

Dessin : ©Tanguy Pieters



# Actions en faveur des espèces

## Le Sonneur à ventre jaune



AVANT



APRÈS

1

Création de mares et ornières (à gauche) et débroussaillage d'une mare refermée (au-dessus) dans le Bois de l'Église à Orly-sur-Morin

### Projets de restauration envisagés en 2024 :

- Réouverture canopée + déplacements ornières en marge d'un chemin forestier au nord du Bois des Meulières (Saint-Ouen-sur-Morin) ;
- Débroussaillage et curage mare située à proximité d'un secteur concerné par des données historiques de Sonneur (Bellot) ;
- Réouverture canopée + curage mares et dépressions forestières (Boitron).

Panneau d'informations  
pour le grand public

2



# Actions en faveur des espèces

## Le Cuivré des marais

### Adapter sa gestion pour préserver le Cuivré des marais



1

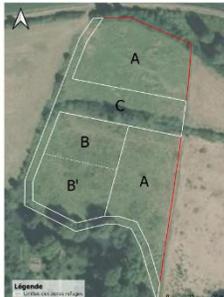
Ce petit papillon, protégé et quasi menacé d'extinction en France, est une espèce d'intérêt communautaire dont la préservation doit passer par le maintien ou la mise en place de pratiques agricoles extensives. Pour désamorcer sa disparition progressive dans la Vallée du Petit Morin, il est donc important d'éviter toute dégradation de son habitat.

Passages : 10 et 28 août 2023  
Observations : Rumex, Consoude, Reine-des-prés, Salicaire, Menthes / ni individus ni pontes de Cuivré des marais

#### SECTEUR CONCERNÉ

Saint-Cyr-sur-Morin

Jachère 6 ans/Surface d'Intérêt Écologique  
Parcelle privée



#### OPÉRATIONS DE GESTION

##### Pour la zone A :

- Coupe de la végétation 1 fois par an, fauche à privilégier par rapport au broyage, avec export des produits de fauche si possible, entre le 16 octobre et le 14 avril

##### Pour les zones B et B' :

- Zones refuges ne devant pas être fauchées ni broyées pendant deux ans consécutifs. Rotation entre les deux zones tous les 3 ans.

Exemple

##### ZONE B:

--> Non fauchée en 2024 et 2025

--> Fauchée en 2026 et 2027 (du 16/10 au 14/04)

##### ZONE B' :

--> Fauchée en 2024 et 2025 (du 16/10 au 14/04)

--> Non fauchée en 2026 et 2027

##### Pour la zone C :

- Conserver des bandes refuges d'au moins 5 mètres en rive droite du Petit Morin, le long de la haie à l'ouest et du fossé de la parcelle pour constituer une zone permettant à l'espèce de s'alimenter sur les plantes nourricières (Cf. page 3). Si fauche, la zone C pourra faire l'objet des mêmes conditions que les zones B et B' (rotation des tronçons fauchés tous les ans).

##### Pour toutes les zones :

- Hauteur de coupe privilégiée à 15-20 centimètres minimum pour préserver les pontes et les chenilles présentes sur les plantes hôtes, espèces du genre Rumex (Cf. page 3).

#### MOYENS MOBILISABLES

- Gestion sans intrant ni pesticide -



#### Charte Natura 2000 :

- Signature et engagement sur 5 ans
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

BOUCLES DE LA MARNE

Credit images Cuivré des marais : © T. Pieters

13/09/2023

### Fiche de gestion au cas par cas



16



3

### Parcelles concernées par un plan de gestion adaptative à St-Cyr-sur-Morin (privées et communales)

### Zone refuge non broyée et évitement des pontes autour du piquet

COPIL Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à St-Cyr-sur-Morin »"

### Panneau d'informations pour le grand public

2

### ICI, L'AGRICULTEUR GÈRE LA PRAIRIE EN FAUCHE TARDIVE POUR LA BIODIVERSITÉ



BOUCLES DE LA MARNE

Cette action participe à la conservation du Cuivré des marais, un petit papillon rare présent sur le site Natura 2000 de la Vallée du Petit Morin.



l'Europe  
s'engage  
en France

Région  
iledeFrance

4



# Suivi des habitats d'intérêt communautaire

## Les Prairies maigres de fauche de basse altitude



51  
sites



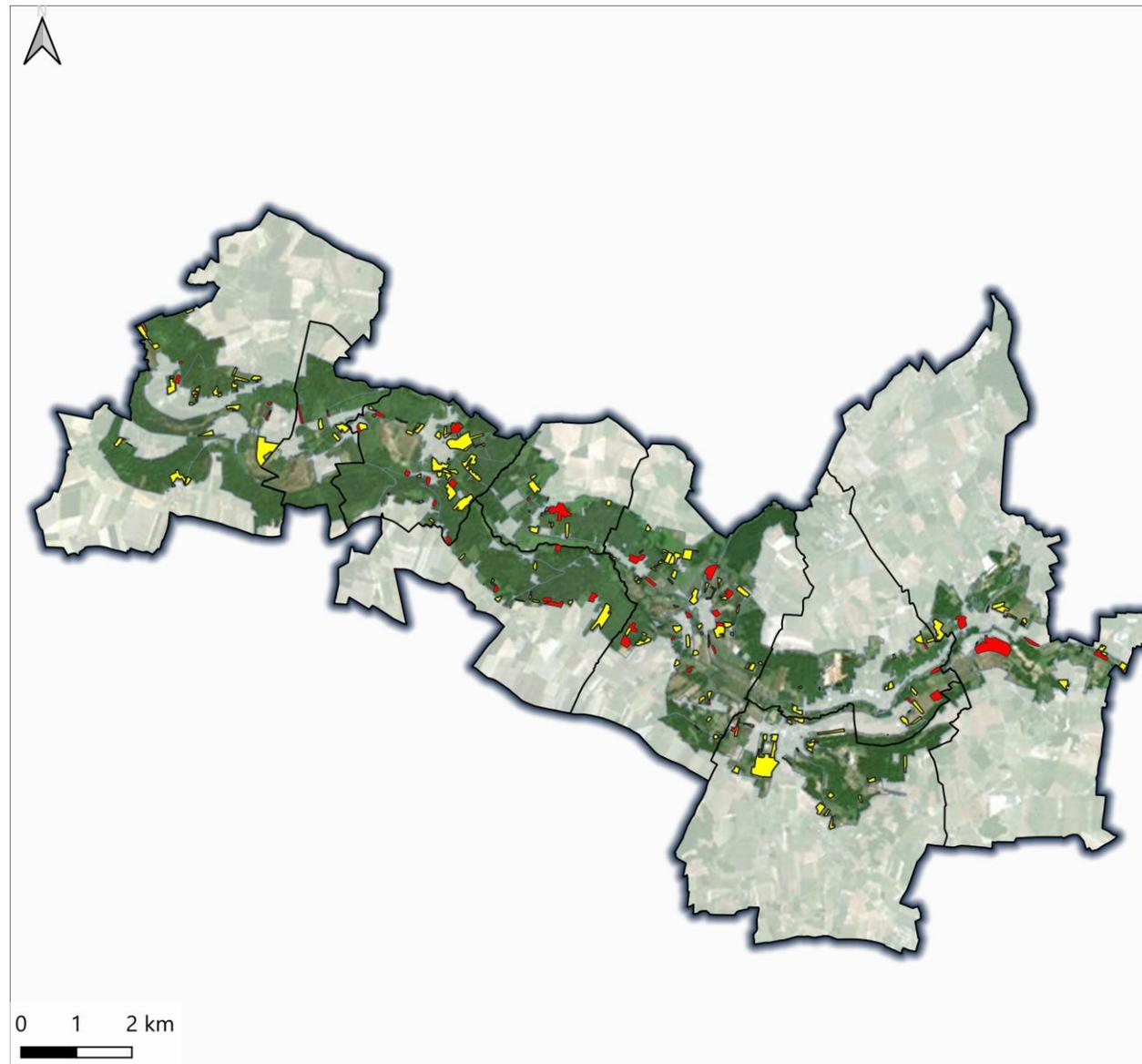
36  
sites



30 Fauche  
2 Pâturage  
1 Broyage  
3 Abandon/friche



Résultats en cours d'analyse...



Sources : IGN Ortho 2021, CBNBP 2015, CPIE des Boucles de la Marne 2023

COPIL Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdélot à St-Cyr-sur-Morin »"

Carte de localisation des  
Prairies maigres de fauche de  
basse altitude sur le site Natura  
2000 "Le Petit Morin de  
Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"

Carte réalisée sous QGIS 3.28.7 -  
12/2023

### Légende

- Limites communales
- Périmètre du site N2000
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510, 6510-4, 6510-6)
- Prairies prospectées en 2023



BOUCLES DE LA MARNE

# TEMPS D'ÉCHANGES

- 1) Questions sur les résultats des suivis réalisés en 2023 ?
- 2) Comment mobiliser les personnes réfractaires aux autorisations d'accès pour les suivis (propriétaires/exploitants/élus) ?
- 3) À moyens financiers constants, comment répondre aux enjeux au regard du temps passé ?

**DIFFICULTÉES :** Pas de contrat N2000 possible sur les parcelles déclarées à la PAC (MAEC pour le Cuivré et mobilisation de subventions pour le Sonneur)

# Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'action sur le site - Évaluations des Incidences Natura 2000

# Évaluations des Incidences Natura 2000

**But :** Vérifier la compatibilité du programme ou projet avec la conservation du site N2000 (3 listes de références)

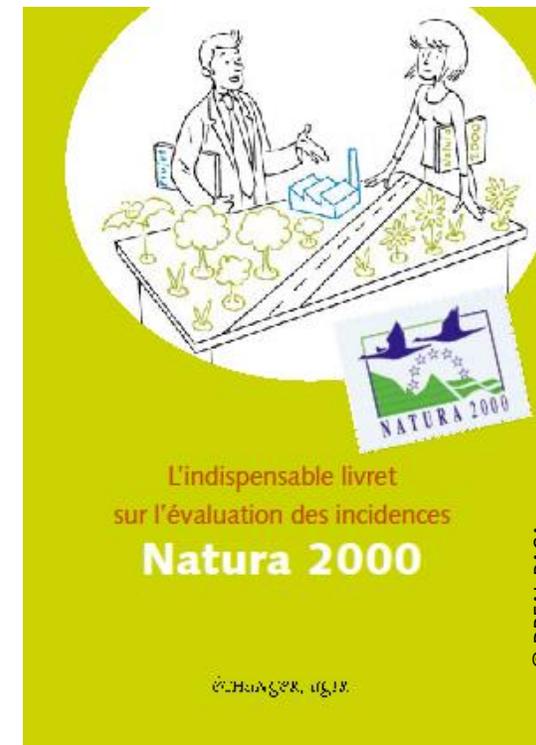
L'EIN2000 est de la responsabilité du pétitionnaire, et instruite par le service instructeur de l'autorisation concernée

## Principes :

1. Évaluer les impacts des projets sur les habitats et espèces
2. Optimiser le projet/programme pour minimiser les impacts
3. Proposer des mesures ou prescriptions à mettre en œuvre

→ **Appui de l'animatrice du site et des services de l'état**

**EIN2000 n'a pas vocation à empêcher un projet, mais à le concevoir en prenant en compte la biodiversité**



# Évaluations des Incidences Natura 2000

## *Dossiers soumis à EIN suivis en 2023*

- Ultratrail
- Course fédération cyclisme (Villeneuve-sur-Bellot, Hondevilliers, Sablonnières)
- STEP de Boitron (CC2M)
- Projet de couverture de la piscine de Bellot (CC2M)
- Pose d'une clôture à Orly-sur-Morin (particuliers)
- Retournement prairie sensible à Villeneuve-sur-Bellot (agriculteur)
- Réhabilitation d'une grange en maison d'habitation à La Trétoire (particulier)



*STEP de Boitron en cours de travaux (2023)*



*Chemin forestier concerné par le trail d'Orly-sur-Morin (2023)*

# Évaluations des Incidences Natura 2000

## *Travaux impactant et signalements*

- Pollution du Petit Morin à St-Cyr-sur-Morin (juin 2023)
- Pollution du Petit Morin entre Bellot et Sablonnières (août 2023)
- Projets retournement de prairie (fin 2022)
- Mise en place d'un réseau de drainage sur une parcelle agricole à Villeneuve-sur-Bellot



*Pollution aux hydrocarbures à Saint-Cyr-sur-Morin*

# Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'action sur le site

## Actions menées en 2023 :

- Suivi des projets de restauration de continuité écologique du Syndicat du Petit Morin et de l'entretien annuel du Petit Morin
- La FDAAPPMA 77 et le CPIE des Boucles de la Marne sont en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (Région, DRIEAT, OFB, DDT, département 77, CC2M, SMAGE, OPIE, SHF, CBNBP, FDC77)
- Accompagnement de la commune de Saint-Cyr-sur-Morin pour le projet **d'ENS**
- **PLUi de la CC2M en cours d'élaboration → les animateurs n'ont pas été directement consultés malgré plusieurs relances**

# TEMPS D'ÉCHANGES

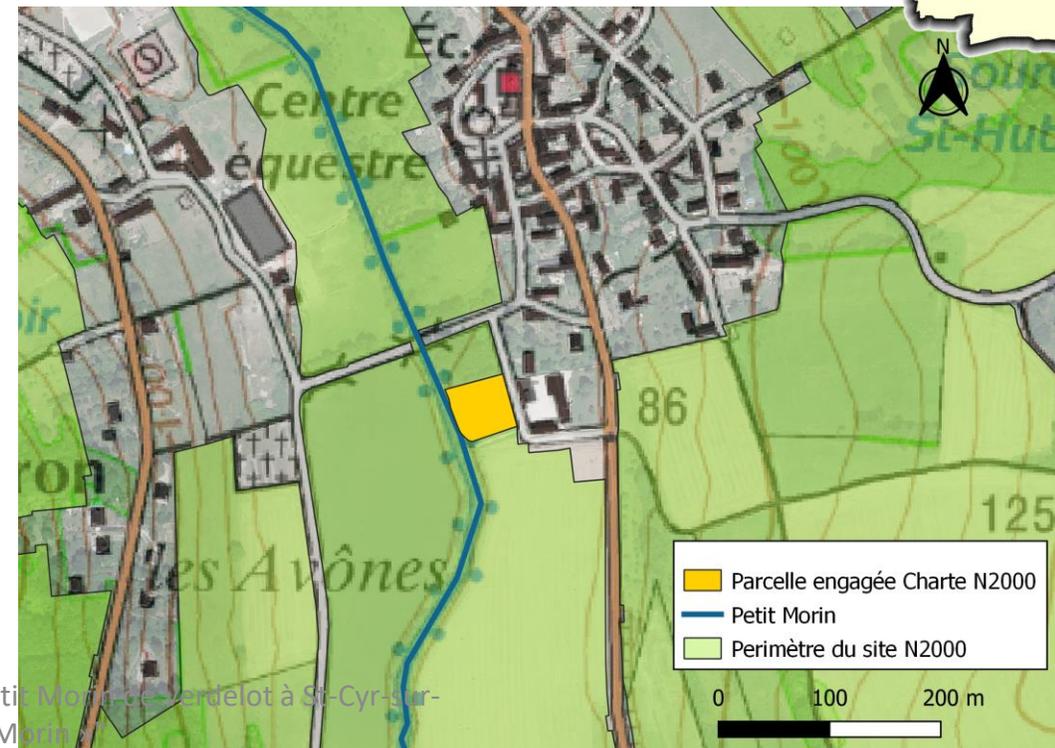
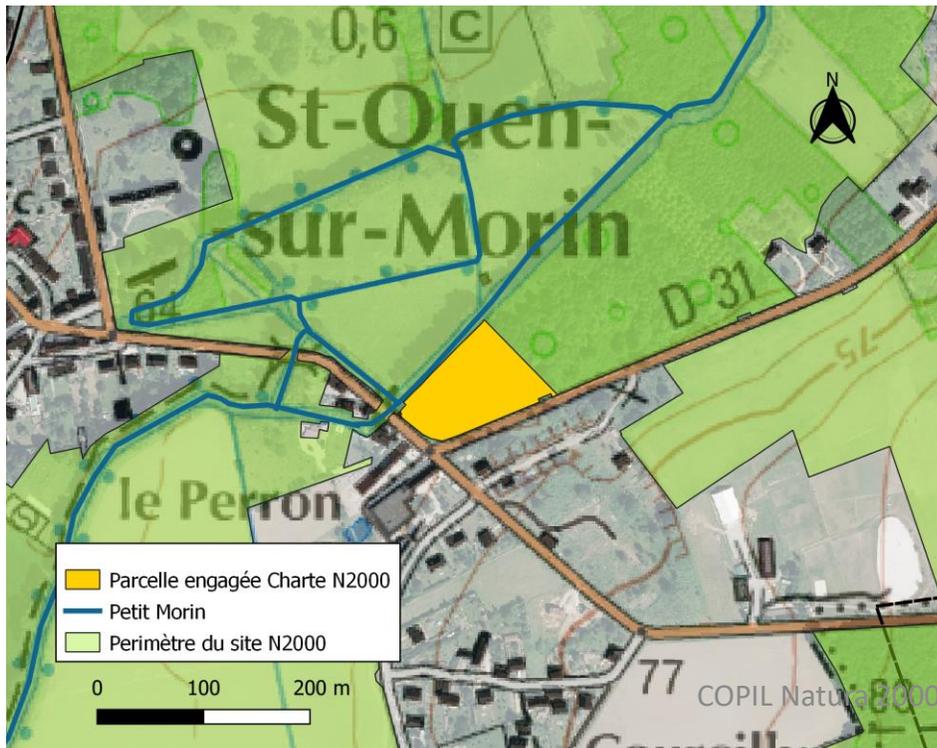
- 1) Avez-vous connaissance d'autres projets non cités précédemment ?
- 2) Les acteurs du territoire (élus, exploitants, propriétaires) ont-ils des besoins spécifiques par rapport aux EIN ?
  - Amélioration de la communication, de l'accès à l'information sur la réglementation et les processus administratifs ?
- 3) Comment fluidifier les échanges ? Disponibilités des animateurs et des services ?

# Contractualisation - *Milieu aquatique*

## Charte N2000

- Parcelle de la Fédération de Pêche 77 St Ouen-sur-Morin (2019-2024) : 0,844 ha
- Parcelle à Sablonnières (2018-2023) : 0,26 ha - **à renouveler en 2024**

➔ Total surfaces engagées : 1 hectare



# Contractualisation - *Milieu aquatique*

## Autres actions

Rencontre sur le terrain avec le technicien du syndicat du Petit Morin

- prospection sur les affluents principaux du Petit Morin
- identification des enjeux du site

- ➔ Mettre en place des actions en faveur de la restauration du milieu
- ➔ Répondre aux objectifs du DOCOB



# Contractualisation

## Contrats

- Prise de contact avec un propriétaire de Bellot intéressé par un contrat de création de mare sur sa parcelle
- Contrats à venir pour des entretiens de mares nouvellement créées

## Charte

- Plusieurs dizaines de projet de signature de charte sur tout le site

**DIFFICULTÉES** : Absence de contrats mobilisables pour les agriculteurs (mares / gestion prairies) – Cahier des charges MAEC pas toujours compatibles avec les enjeux

# Contractualisation

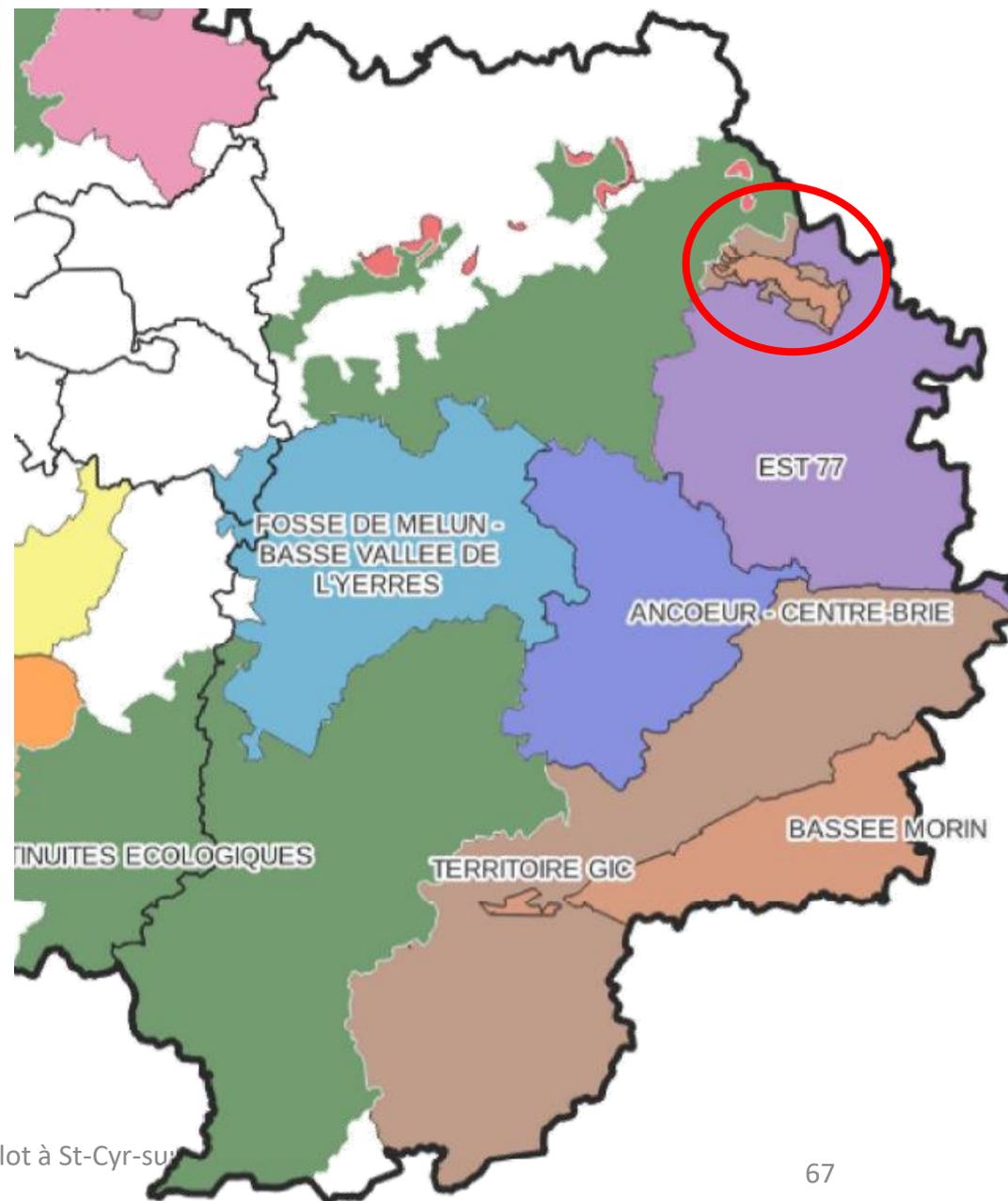
## MAEC

➔ Territoire du site Natura 2000 fait partie du PAEC Biodiversité (2023-2027):

« **BASSEE-MORIN** »

Animé par la Fédération des chasseurs  
de Seine-et-Marne

[l.verin@fdc77.fr](mailto:l.verin@fdc77.fr)



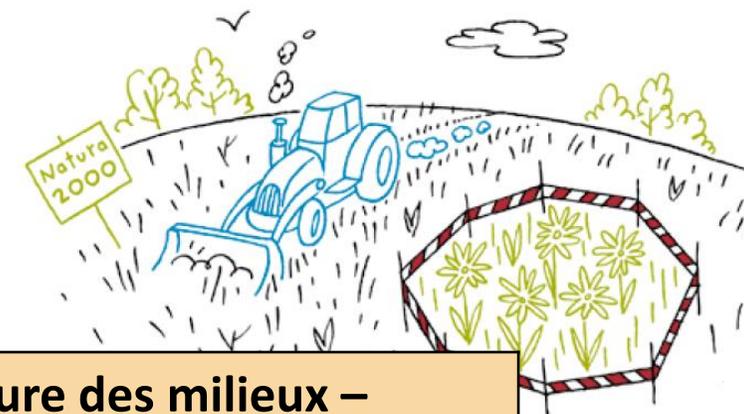
# Contractualisation

## MAEC

<p><b>Entretien des infrastructures agro-écologiques – Ligneux (IAE1)</b></p>	
<p><b>Engagement : 5 ans</b>  <b>800€/ha/an</b>          Entretien durablement les éléments ligneux          Création de haies, ripisylve, plantation d'arbres</p>	
<p><b>Création de prairies (CPRA)</b></p>	<p><b>Couvert d'intérêt faunistique et floristique (CIFF)</b></p>
<p>Engagement : 5 ans          358€/ha/an (création et entretien compris)          Convertir des terres arables en prairies permanentes accueillantes et diversifiées</p>	<p>Engagement : 5 ans          652€/ha/an          Créer des corridors et habitats, et apporter de la ressource mellifère et pour la faune sauvage</p>

# Contractualisation

## MAEC



<b>Maintien de l'ouverture des milieux (OUV1)</b>	<b>Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage (OUV2)</b>
Engagement : 5 ans 153€/ha/an Augmenter la diversité floristique par la maîtrise de l'embroussaillage	Engagement : 5 ans 204€/ha/an  Maintien de la biodiversité Augmenter la diversité floristique Renouvellement de la ressource fourragère Limiter la pression par le pâturage

# Contractualisation

## MAEC

**39 parcelles** en MAEC en 2023

**19 prennent fin en 2023 :**

- 3 HE01
- 1 HE02
- 12 HE16
- 3 HE31

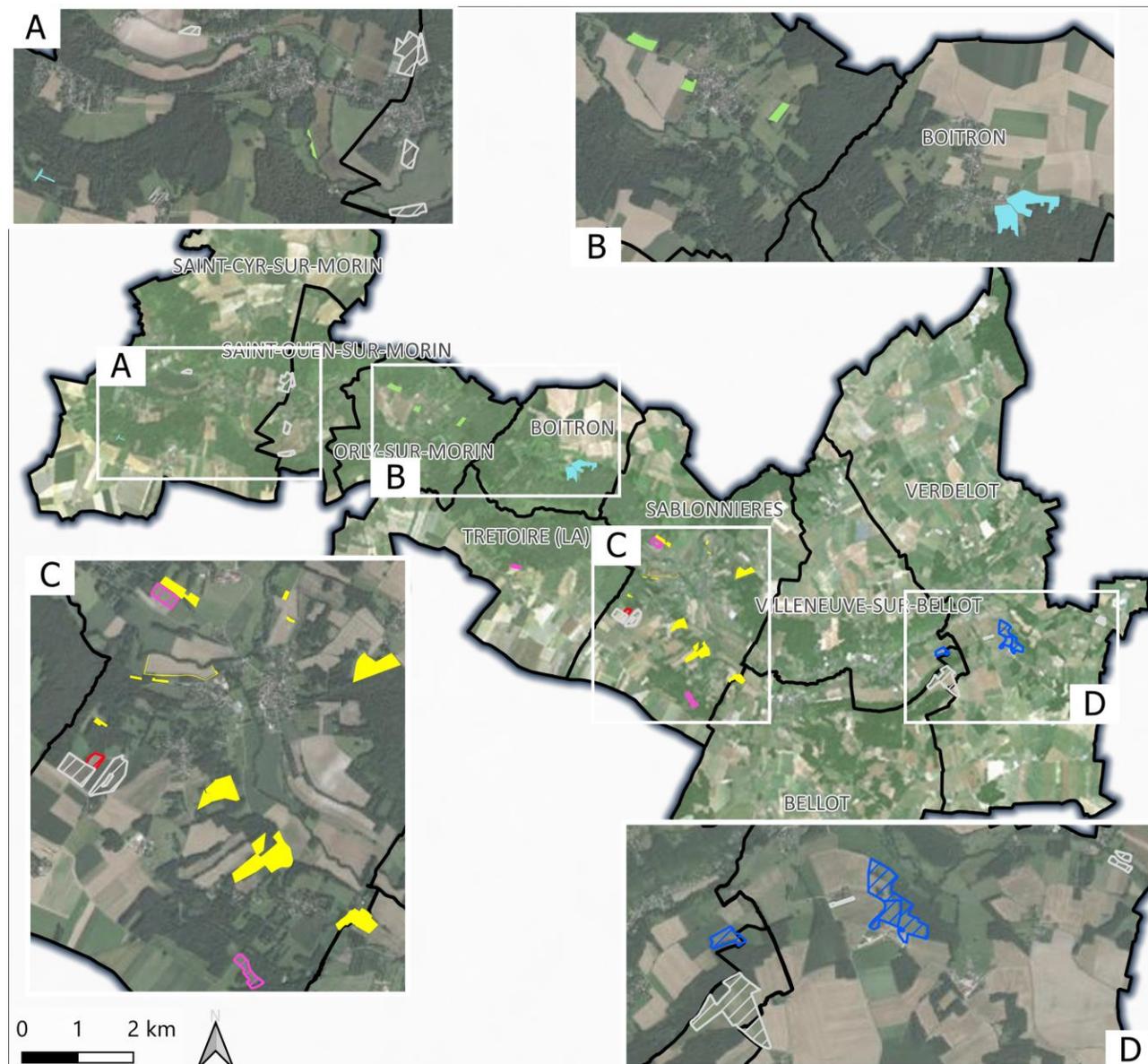
→ *La plupart sont non renouvelés*

**20 ont débuté en 2023 :**

- 4 CIFF
- 12 OUV1
- 4 OUV2

→ *À mettre à jour en fin d'année*

→ **Manque infos sur engagements entre 2020 et 2022**



**Parcelles engagées en MAEC en 2023 sur le site Natura 2000 "Le Petit Morin, de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin"**

Carte réalisée sous QGIS 3.28.7 - 11/2023

### Légende

□ Limites communales

#### Fin d'engagement 2023 :

▨ HE01 : Entretien de prairies

▨ HE02 : Entretien de prairies pâturées

▨ HE16 : Création de couvert d'intérêt faunistique ou floristique

▨ HE31 : Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence totale de fertilisation azotée

#### Début d'engagement 2023 :

■ CIFF : Couvert d'intérêt faunistique et floristique

■ OUV1 : Maintien de l'ouverture des milieux

■ OUV2 : Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage



BOUCLES DE LA MARNE

Sources : IGN Ortho 2021, Chambre d'Agriculture 2022, Fédération de chasse de Seine-et-Marne 2023

COPIL Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à St-Cyr-sur-Morin »"

## Retour d'expérience sur l'articulation PAC-MAEC-N2000 auprès des services administratifs

**MAEC Biodiversité PAEC BAMO**

**MAEC 2023 - 2027**  
**Couvert d'intérêt faunistique et floristique**

Codes mesures : IL\_BAMO\_CIFF  
Montant annuel : 652 € / HA / AN  
Engagement : 5 ans

**MAEc "localisée"**  
Permet d'engager certaines parcelles ou autres éléments non surfaciques  
Cette mesure est cumulable avec MAEC Eau "Arboriculture" et "Viticulture" (mesure système), MAEC Climat "Elevages de monogastriques" (mesure localisée)

**Eligibilité**  
**Surfaces éligibles :** terres arables hors surfaces herbacées temporaires/jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes  
Sont également éligibles les surfaces qui étaient engagées dans une MAEC rémunérant la présence d'un couvert spécifique favorable à l'environnement, lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement (renouvellement de surface)

**Obligations**  
Réaliser au préalable un diagnostic agroécologique de l'exploitation.  
Réaliser une formation au cours des 2 premières années  
Mettre en place et maintenir la superficie en couvert : implantation du couvert au plus tard le 15 mai de la première année d'engagement.  
Possibilité de varier les assolements au cours des cinq ans.  
**A titre dérogatoire (année 1) : au plus tard le 20 septembre** de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour parcelles de terre labourables implantées en cultures d'hiver au titre de la campagne du dépôt de la demande.  
Surface minimale de 10 ares.  
Absence d'intervention mécanique entre le 15/04 et le 15/09.  
Modalités d'entretien, le cas échéant :  
• Fauche/broyage autorisé entre le 16/09 et le 14/04  
• Fertilisation INTERDITE à partir du 15 mai de l'année d'engagement. Toutefois afin de permettre une bonne implantation des couverts, il n'est permis de fertiliser que lors des premiers stades de développement du couvert.  
Produits phytosanitaires INTERDITS sur la totalité de la surface engagées.  
Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.

**MAEC Biodiversité PAEC BAMO**

**MAEC 2023 - 2027**  
**Maintien de l'ouverture des milieux**

Codes mesures : IL\_BAMO\_OUV1  
Montant annuel : 153 € / HA / AN  
Engagement : 5 ans

**MAEc "localisée"**  
Permet d'engager certaines parcelles ou autres éléments non surfaciques  
Cette mesure est cumulable avec toutes les MAEC

**Eligibilité**  
**Surfaces éligibles :** codes culture de la catégorie prairies ou pâturages permanents.

**Obligations**  
Réaliser au préalable un diagnostic agroécologique de l'exploitation.  
Réaliser une formation au cours des 2 premières années  
Établir un plan de gestion pour le maintien de l'ouverture des surfaces engagées (espèces à éliminer, période d'intervention, méthode de valorisation / élimination, ...)  
Maîtriser les rejets ligneux tous les ans entre le 31 août et 31 mars  
Interdiction du retournement des surfaces engagées  
Sous réserve de l'accord de l'opérateur : renouvellement des prairies autorisé 1 seule fois sur les 5 ans par travail superficiel du sol  
Fertilisation minérale et organique (hors apport éventuel par pâturage) INTERDITE à partir du 15 mai de l'année d'engagement.  
Produits phytosanitaires INTERDITS sur la totalité de la surface engagées.  
Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.  
Tenue d'un cahier d'enregistrement :  
• Identification de l'élément engagé (n° de l'ilot);  
• Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge);  
• Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes;  
• Pratiques de fertilisation des surfaces (dates, quantités, produit (0 pour les apports azotés));  
• Pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0)  
Méthodes de valorisation / élimination en fonction de la sensibilité du milieu :  
• Pâturage renforcé/interventions mécaniques/brûlage/interventions manuelles;  
• Fauche ou broyage;  
• Export obligatoire des produits ou maintien sur place autorisé;  
• Matériel à utiliser : broyeur, débroussailluse, faucheuse, matériel d'intervention spécifique aux zones humides (faible portance).

### Incohérences entre cahiers des charges PAC/MAEC et gestion adaptée au Cuivré des marais

- Date de fauche fixée du **16 septembre au 16 avril**
- Pas de **zones refuges** suggérées
- **Retournement** des parcelles à échéance des MAEC ou **travail superficiel** en cours de contrat pour restaurer le couvert et/ou varier les assolements
- Pas d'intégration des **plantes nourricières** du Cuivré des marais dans les suggestions de semis
- **Fauche** non spécifiquement recommandée par rapport au broyage

# TEMPS D'ÉCHANGES

La prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans le **milieu agricole et forestier** est fondamentale pour tenter d'enrayer leur déclin.

- 1) Comment mobiliser le réseau des agriculteurs et des forestiers pour une action commune ?
  - Rencontres organisées par la chambre d'agriculture, la DDT77, l'animateur MAEC, l'animateur Nature 2000 ? CNPF ?
  - Valorisation des actions mises en place par certains exploitants. Quels modes de communication ?
- 2) Comment concilier exploitation agricole et préservation du Cuivré des marais ?
  - Nécessité d'un discours commun
- 3) Mobilisation d'outils de maîtrise foncière : ENS, acquisition communale ou par le CEN IDF

**DIFFICULTÉES** = Nécessité de connaître le statut agricole des parcelles mais accès uniquement au RPG N-2 (2021)

# Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

- Rédaction des bilans
- Participation aux rencontres des animateurs N2000
- Participation aux rencontres nationales N2000



- Organisation du COPIE N2000
- Participation et relai de plusieurs webinaires
- Échanges réguliers avec la Région et les services de l'État



# Conclusion



- **Amélioration des connaissances** sur la répartition des espèces sur le site N2000
- Découverte de **nouveaux sites** de présence et de reproduction
- **Sensibilisation** des communes, exploitants et propriétaires concernés
- Mise en œuvre de projets de **restauration** de milieux et d'**adaptation de gestion** sur les habitats à enjeux



- Accès aux **données PAC** pour faciliter les échanges et ajuster les propositions
- Trouver un **discours commun** pour répondre aux interrogations des exploitants
- Augmenter la **fréquence d'échanges** avec les services administratifs et l'animateur MAEC
- Mobiliser le réseau pour palier au temps **restreint et contraint** alloué au suivi



Merci de  
votre  
attention

### Marion GRIMAUD

*Chargée d'études Natura 2000*

*Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la  
Protection du Milieu Aquatique*

22 rue des Joncs, Hameau d'Aubigny,  
77950 Montereau-sur-le-Jard

Tél : 01 64 39 03 08 / 06 82 43 25 37  
[natura2000@federationpeche77.fr](mailto:natura2000@federationpeche77.fr)

### Charlotte Giordano

*Directrice adjointe*

*CPIE des Boucles de la Marne / AVEN du Grand-Voyeux*

14 rue de la Pierre Lorraine,  
77440 Congis-sur-Thérouanne

Tél : 01 64 33 22 13 / 06 73 20 15 85

[natura2000.petitmorin@cpie-bouclesdelamarne.fr](mailto:natura2000.petitmorin@cpie-bouclesdelamarne.fr)

06/12/2023



## Pour en savoir plus...

Plusieurs documents sont à disposition sur le site internet de la DRIEAT ainsi que sur le site de la Fédération de pêche de Seine-et-Marne :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-petit-morin-de-verdelot-a-saint-cyr-sur-morin-a4182.html>

<https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>



# Glossaire Code des Poissons

ABL : Ablette

ANG : Anguille

BAF : Barbeau fluviatile

BOU : Bouvière

BRB : Brème bordelière

BRE : Brème commune

BRO : Brochet

CAS : Carassin

CCO : Carpe commune

CHA : Chabot

CHE : Chevesne

EPI : Epinoche

EPT : Epinochette

GAR : Gardon

GOU : Goujon

GRE : Grémille

HOT : Hotu

LPP : Lamproie de Planer

LOF : Loche franche

LOR : Loche de rivière

LOT : Lotte

PER : Perche commune

PES : Perche soleil

ROT : Rotengle

SAN : Sandre

SIL : Silure glane

SPI : Spirilin

TAN : Tanche

TRF : Truite fario

VAI : Vairon

VAN : Vandoise